

Troisième séance, jeudi 20 février 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Validation et assermentation. – Recours en grâce. – Projet de décret 2013-DFIN-86 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2013; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion populaire 2013-GC-22 Julien Rey/Béat Betschart/Bertrand Vienne (pour la reconnaissance du travail des sapeurs-pompiers de milice); prise en considération. – Projet de décret 2014-DIAF-6 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion 2013-GC-24 Jean Bertschi/Louis Duc (prise en charge par Sanima des pertes financières liées aux épizooties); retrait. – Postulat 2013-GC-69 André Schnewwly/Markus Bapst (point de la situation sur l'agglomération – avantages et coûts); prise en considération. – Rapport 2013-DIAF-44 sur le P2010.12 Ruedi Schläfli/Dominique Butty (lutte anti-varroa pour colonies d'abeilles); discussion. – Postulat 2013-GC-8 Didier Castella (prévoir le développement ferroviaire dans le canton de Fribourg); prise en considération.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: MM. Romain Castella, Claude Chassot, Eric Collomb, Marc-Antoine Gamba, Paul Herren-Schick, Ueli Johner-Etter, Nicolas Kolly, Nicolas Lauer, Ralph Alexander Schmid, Rudolf Vonlanthen et Emanuel Waeber.

Sans justification: M. Olivier Suter.

MM. et M^{me} Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

La Présidente. Ich habe die Ehre und das Vergnügen die dritte Sitzung der Februarsession von 2014 zu eröffnen.

Communications

La Présidente. Ich möchte Herr Grossrat Bruno Fasel zu seinem Geburtstag heute ganz herzlich gratulieren: Happy Birthday!

Commissions

Commission parlementaire nommée par le Bureau en sa séance du 20 février 2014

2013-DIAF-60 Projet de loi modifiant la loi sur la pêche

Sébastien Frossard, président, Jean Bertschi, Dominique Corminbœuf, Antoinette de Weck, Christian Ducotterd, Josef Fasel, Bruno Fasel-Roggo, Markus Ith, Nicolas Repond.

Validation et assermentation

a) **Validation** du mandat de députée de M^{me} Madeleine Hayoz en remplacement de M. Daniel Riedo, démissionnaire.

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district du Lac. Le Bureau a également constaté que M^{me} Madeleine Hayoz remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touchée par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de députée au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de députée. La discussion est ouverte sur la validation du mandat de députée de M^{me} Madeleine Hayoz.

> La parole n'étant pas demandée, par voie de conséquence le mandat de députée de M^{me} Madeleine Hayoz est validé tacitement.

b) **Assermentation** de M^{me} Madeleine Hayoz.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Madame, vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. (*Applaudissements*)

Recours en grâce

Rapporteur: **Olivier Suter** (ACG/MLB, SC).

Le huis clos est prononcé.

> La grâce est refusé dans un cas.

Le huis clos est levé.

—

Projet de décret 2013-DFIN-86 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2013¹

Rapporteur: **Michel Losey**, président de la Commission des finances et de gestion (UDC/SVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des finances et de gestion a pris connaissance du projet relatif aux crédits complémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2013.

Le premier constat que nous avons fait est que ce décret respecte le cadre légal en la matière. Par contre, nous avons été très surpris de l'ampleur du montant global nécessaire, soit 28 171 000 francs utilisés pour couvrir des charges en principe imprévisibles et nouvelles qui dépassent le budget voté. Nous relevons que ce montant est largement supérieur à la moyenne et ceci nous interpelle. A elle seule, la Direction de la santé et des affaires sociales détient la palme des dépassements de crédits pour l'exercice 2013. En effet, plus de 88,2% des dépassements de crédits totaux concerne cette Direction. Les hospitalisations hors canton représentent à elles seules le 55% du tout. Le commissaire du Gouvernement nous a informés qu'une sollicitation est déjà formulée pour créer des provisions complémentaires pour les besoins de l'année en cours concernant les hospitalisations hors canton.

Le nouveau financement hospitalier a des conséquences financières importantes, car en plus des 15,6 millions demandés dans ce projet de décret pour les hospitalisations hors canton, le budget arrêté pour le financement 2013 des prestations de l'HFR et des cliniques privées fribourgeoises affiche un dépassement de 9 millions qui a été couvert par des provisions. Nous sommes en droit, et c'est notre devoir, de nous interroger sur l'évolution de cette situation. Ne faut-il pas adapter la voilure de l'HFR rapidement? Le Grand Conseil a désigné hier trois députés au sein du conseil d'administration de l'HFR. Ceux-ci auront une tâche ardue et très importante, consistant notamment à faire des choix stratégiques, parfois impopulaires, afin de maintenir une substance de soins minima, mais efficaces et indispensables pour le maintien de nos hôpitaux dans le canton.

Ce montant global très élevé de crédits complémentaires nous interpelle aussi sur la voilure que le Conseil d'Etat doit adopter à l'avenir. Il est indéniable aux yeux de la Commission des finances et de gestion que le Conseil d'Etat doit éviter de créer de multiples nouveaux projets. Nous avons adopté un plan d'économies en automne dernier. Ce plan a été douloureux pour les collaborateurs de l'Etat ainsi que pour l'ensemble de la population. Il est important aujourd'hui de corriger le tir pour pouvoir payer correctement le personnel de l'Etat avant d'engager de nouvelles charges récurrentes qui ne pourront pas être supportées par notre ménage financier cantonal et qui obligeront le Conseil d'Etat ainsi que le Grand Conseil à supprimer des prestations actuelles. Ceci serait bien plus douloureux à faire accepter à la population fribourgeoise.

Avec ces quelques remarques et réflexions, la Commission des finances et de gestion vous demande d'approuver ce décret tel que présenté.

Le Commissaire. Il y a une année, dans cette enceinte et pour le même objet, plusieurs voix s'étaient élevées pour regretter une application par trop laxiste des règles se rapportant à l'octroi des crédits supplémentaires. Mission était donnée à la Direction des finances de prendre des mesures pour garantir un respect plus strict du dispositif en la matière, pour établir une plus grande rigueur dans le suivi budgétaire. Suivant cette recommandation, le Conseil d'Etat s'est adressé par voie de lettre-arrêté à l'ensemble des responsables des services et établissements pour leur rappeler toutes les dispositions légales touchant à cette question et en les priant de s'y conformer au plus près en cas de survenance de situations où des crédits octroyés au budget tendraient à se révéler insuffisants. Cette démarche de sensibilisation aux exigences légales a produit ses effets, puisque le nombre de crédits supplémentaires a été en 2013 réduit de moitié par rapport à l'exercice précédent. Le fait que le montant total des crédits supplémentaires soit par contre supérieur en 2013 par rapport à 2012 ne saurait remettre en cause le constat d'une rigueur retrouvée dans le traitement des situations d'insuffisance de crédit budgétaire.

Evidemment, on se doit en effet de souligner qu'un seul arrêté, comme l'a fait le président de la Commission, celui concernant les hospitalisations hors canton pour un montant de 15,6 millions de francs, représente à lui seul le 55% du total et qu'il s'agit au surplus d'un domaine dans lequel le Conseil d'Etat n'a aucune emprise ni possibilité de freiner en quoi que ce soit les dépenses, si ce n'est d'améliorer les prévisions budgétaires. Au demeurant, la maîtrise du nouveau système de financement hospitalier est encore loin d'être totalement assurée. A preuve, les dépassements de crédits également enregistrés en 2013 sur les mandats de prestations de l'HFR et des cliniques privées fribourgeoises qui, eux, ont pu être couverts, heureusement, par des provisions constituées à cet effet. Une situation évidemment préoccupante imputable à un manque de recul pour une juste appréciation d'un mécanisme mis en place il y a deux ans à peine, ce qui explique, pour une partie, les difficultés de budgétisation rencontrées.

Ceci dit, le Conseil d'Etat n'entend pas relâcher la pression afin que les services et établissements assurent leur mission en s'en tenant strictement au cadre budgétaire fixé. Le pré-

¹ Message pp. 107ss

sident de la Commission, dans son rapport, a insisté pour ne pas commencer de nouveaux projets en vertu des mesures prises sur le personnel. Je peux vous assurer, le Conseil d'Etat a fixé les lignes directrices pour le budget 2015 et pour le plan financier 2015–2018, lignes directrices que la Commission des finances et de gestion vient de recevoir, où nous disons à l'article 6 – Nouveaux projets: «Tout en établissant de strictes priorités, les services et établissements intègrent dans leur planification les incidences financières et en personnel des nouveaux projets qu'ils envisagent mettre en œuvre. Ils accompagnent leurs demandes de propositions de financement nouveau ou de réallocation des ressources financières disponibles (renoncement par exemple à des prestations existantes)».

Avec ces quelques considérations, je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à voter l'entrée en matière.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance des crédits supplémentaires compensés pour 2013 et trouve ce décret particulièrement élevé au regard notamment des crédits votés ces dernières années: en effet, 28 millions en 2013 contre une moyenne de 15 millions ces 11 dernières années. Ce qui frappe, ce sont bien sûr les 23 millions de crédits supplémentaires réservés à la Direction de la santé et des affaires sociales, dont 15,6 millions seulement pour les contributions pour les hospitalisations hors canton. Cet exode de patients suscite un certain nombre d'interrogations dans notre groupe sur la politique de l'HFR, son financement, voire la qualité des soins. Ces questions devront trouver réponse dans le cadre d'un autre débat.

D'un point de vue comptable, notre groupe souhaite faire l'observation suivante: une part importante des crédits supplémentaires en faveur de la Direction de la santé et des affaires sociales n'est pas compensée par des réductions équivalentes de dépenses, mais par une réévaluation de recettes supplémentaires d'un total de 11,2 millions, dont 5,5 millions provenant de la part au bénéfice de la BCF et 5,7 millions de recettes supplémentaires attendues au niveau des impôts immobiliers. La loi sur les finances de l'Etat le permet effectivement, mais nous rendons attentif le Conseil d'Etat sur le côté exceptionnel de cette pratique et surtout sur la prudence qui doit guider le Conseil d'Etat dans l'évaluation de recettes supplémentaires attendues. En effet, la budgétisation de la part au bénéfice de la BNS nous donne le parfait exemple d'un retournement de situation qui serait particulièrement délicat si l'Etat n'avait pas constitué des réserves pour y faire face.

Enfin, on peut aussi s'interroger sur l'augmentation des indemnités en matière pénale, indemnités versées en réparation d'un préjudice subi, à la suite d'un acte de procédure injustifié ou d'une détention injustifiée. En effet, une seule de ces indemnités porte sur plus de 180 000 francs. Comment peut-on verser une indemnité aussi élevée pour une seule affaire? Et cela suscite aussi des interrogations dans notre groupe sur le contrôle exercé sur le travail des procureurs. En dépit de ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera ce décret, dès lors qu'il faut payer les factures qui sont maintenant sur la table.

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires. Si le volume et le nombre de crédits supplémentaires nous avaient interpellés l'an passé, on constate que pour 2013, le nombre de crédits a été divisé par deux. Est-ce que ce bon résultat est la conséquence du rappel des règles effectué par le Conseil d'Etat par courrier en juillet 2013 à toutes les Directions? Nous l'espérons et souhaitons que cette situation perdure et ne soit pas une exception cette année. Par contre, nous déplorons le montant total des crédits qui n'a jamais été aussi élevé depuis 12 ans. Rappelons que les crédits supplémentaires doivent répondre à des critères tels que l'imprévisibilité, l'urgence et le caractère indispensable. On constate qu'à la Direction de la santé et des affaires sociales, les hospitalisations hors canton provoquent un dépassement budgétaire de 15,6 millions, ce qui représente à lui seul le 55% du total des crédits supplémentaires présentés aujourd'hui. Il y a manifestement eu une sous-estimation de la part du Service de la santé publique avec des conséquences financières importantes. Nous souhaitons obtenir des explications sur cette sous-estimation de plus de 15 millions et sur ses causes. Nous nous étonnons que s'il y a une augmentation des hospitalisations hors canton, il n'y ait pas en contrepartie une diminution significative des prestations à charge du canton en faveur de l'HFR. A ce jour, nous n'avons obtenu aucune explication à ce sujet, ce qui est pour le moins préoccupant. Pour couvrir ce dépassement conséquent, le Conseil d'Etat a accepté que la compensation se fasse en grande partie, soit pour 11,2 millions, par une augmentation des revenus, comme cela a été dit, provenant pour 5,5 millions de la part du bénéfice de la BCF et 5,7 millions des revenus des registres fonciers. Même si cette façon de procéder est subsidiairement envisageable en regard de la loi sur les finances, elle doit demeurer tout à fait exceptionnelle. Cette solution ne doit pas devenir la règle et doit rester l'ultima ratio, faute de quoi il s'agirait d'un changement de philosophie qui présente des risques sérieux pour nos finances cantonales, ce que nous ne pouvons admettre.

Avec ces considérations et en espérant obtenir des réponses à nos interrogations, le groupe libéral-radical accepte le décret proposé.

Thomet René (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste constate effectivement que les crédits complémentaires compensés présentent un volume supérieur à la moyenne des crédits supplémentaires habituels. Certes, la Direction de la santé et des affaires sociales présente la part la plus importante de ces crédits et on l'a assez souligné. Mais ceux-ci découlent principalement de modifications du droit fédéral voulues par les partis de droite, qui imposent dès lors une prise en charge importante de la part des cantons, notamment dans le domaine des hospitalisations hors canton, qui fait l'objet d'un montant relativement important, un domaine non prévisible et peu maîtrisable qui touche d'ailleurs l'ensemble des cantons. Il serait illusoire de croire que la seule politique de l'HFR soit en mesure d'agir sur ce phénomène. C'est bien le nouveau système de financement hospitalier qui génère ces coûts importants à charge des cantons et de notre canton aussi. Il en est de même d'ailleurs pour le financement des

soins de longue durée qui impacte de manière importante les montants qui figurent pour le subventionnement des personnes bénéficiaires dans les EMS.

Avec ces considérations, le groupe socialiste accepte les crédits complémentaires qui vous sont proposés et vous propose d'en faire de même.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis hat – im Gegensatz zu einigen Vorrednern – eigentlich keine Probleme, diese Kredite anzunehmen, weil wir auch keine andere Wahl haben.

Wir stellen fest, dass im Rahmen einiger Departemente die Budgets sehr gut eingehalten wurden. Wir hatten zum Beispiel höhere Überschreitungen im Bereich des Sozialwesens erwarten können. Einige 10 000 Franken auf mehrere Millionen Franken: Das ist doch eine sehr enge Budgetführung.

Wir stellen auch fest, dass im Bereich des Erziehungsdepartementes extrem klar budgetiert wurde.

Nous pensons que dans le domaine de l'instruction publique, les budgets bien tenus reflètent une politique d'austérité qui se fait déjà sentir avant que les mesures ne soient annoncées. Nous constatons sur le terrain qu'il y a des mesures qui sont déjà introduites avant que le Conseil d'Etat ne les annonce hier. Nous aimerions exprimer notre très vive inquiétude face à ces mesures qui font déjà leur effet sur la qualité des prestations dans un domaine qui est absolument primordial pour le canton.

Revenons au domaine de la santé. Nous nous attendions à un dépassement budgétaire, nous n'en connaissions pas l'ampleur. Bien évidemment le montant est élevé, mais il faut aussi dire que la période d'insécurité dans la politique hospitalière de l'année passée a bien entendu produit ses effets. Nous n'avons pas oublié la longue période de tractation quant à la valeur du DRG et il n'est pas étonnant que le budget cantonal pour les hospitalisations à l'intérieur du canton ne diminue pas tandis que celui pour les hospitalisations hors canton augmente. C'est un peu dans la logique des choses. Nous aimerions quand même avoir quelques informations supplémentaires. Dès lors nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat: nous aimerions savoir quelle est dans ces hospitalisations hors canton la part de celles qui sont dues à des spécialités qui ne sont pas pratiquées dans le canton et quelle est la part des hospitalisations non de confort, mais plutôt de confiance où les patients préfèrent des hôpitaux hors canton. Quelle est la part vaudoise? quelle est la part bernoise ou celle d'autres cantons? Nous aimerions aussi savoir si le Conseil d'Etat a une stratégie pour changer cette dynamique? Quel est son plan pour motiver les patients à aller à Fribourg plutôt qu'à Berne ou Lausanne et comment il entend motiver surtout les médecins à ne plus envoyer leurs patients hors du canton? Quelle est l'offre qu'on peut faire contre ce mouvement ici? M. le Président de la CFG a mentionné que le conseil d'administration de l'HFR serait amené à faire des choix stratégiques. Nous partageons cet avis, mais après le vote de hier nous aimerions exprimer notre très grande crainte que les choix ne se feront désormais plus selon une

analyse compétente des besoins de l'HFR et de la population, mais seront guidés par un regard plutôt partisan et politique. Dès lors nous aimerions que le Conseil d'Etat se préoccupe de cette situation.

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Etat nous soumet un rapport concernant les crédits supplémentaires pour 2013. Avec un montant de 28,1 millions, ces crédits supplémentaires se caractérisent par leur volume. Ce volume est supérieur à la moyenne des crédits demandés de 2002 à 2012. Sur 25 demandes, cinq totalisent près de 25 millions.

Les contributions pour hospitalisations hors canton explosent et gagnent la médaille avec une rallonge de 15,6 millions. Cet état de fait est la résultante de la nouvelle loi fédérale sur l'assurance-maladie dont l'article 41 dit que l'assuré a le libre-choix entre les fournisseurs admis et aptes à traiter sa maladie. L'assureur prend en charge les coûts jusqu'à concurrence du tarif applicable au lieu de résidence ou de travail de l'assuré. En cas de traitement hospitalier, l'assuré a le libre-choix entre les hôpitaux aptes à traiter sa maladie et figurant sur la liste agréée par son canton.

Pour les autres dépassements, je crois que tout a déjà été dit y compris pour leur compensation.

Pour terminer, et comme nous sommes encore en période de Jeux olympiques, les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique décernent quand même la médaille en chocolat au service de la Direction de la santé et des affaires sociales pour leur manque d'anticipation et clairvoyance quant aux prévisions données.

Nous espérons que les prévisions 2014 se seront améliorées car sinon nous nous dirigeons vers de grandes désillusions lors du bouclement des comptes.

Sur ces considérations, nous allons accepter ces crédits supplémentaires.

Le Rapporteur. Je constate que les rapporteurs de tous les groupes acceptent ces crédits complémentaires tels que présentés.

Il y a juste des questions particulières de M^{me} Christa Mutter adressées au Conseil d'Etat au sujet de l'HFR. Concernant la dernière réflexion de M^{me} Mutter sur la politique partisane et les élections d'hier, il s'agit d'une réflexion toute personnelle. Je ne porterai aucun commentaire là-dessus.

Le Commissaire. Permettez-moi de remercier tous les groupes qui acceptent l'entrée en matière et je réponds clairement à la question de savoir si le Conseil d'Etat entend maintenir la pression pour le respect des directives budgétaires. La réponse est clairement oui. Vous l'avez vu, comme l'a rappelé M^{me} la Députée Nadine Gobet, cela a porté ses fruits, mais il vrai que nous avons un problème dans un domaine. Espérons que nous arriverons à rectifier le tir.

Nous avons respecté les dispositions légales en la matière. Mais nous avons beaucoup compensé par des impôts conjonc-

turels, ce qui me permet de rappeler que nous avons des problèmes structurels et non conjoncturels, d'où les mesures d'économies que nous avons dû prendre.

J'en viens aux explications concernant la problématique du dépassement pour les hospitalisations hors canton. Je ne pourrai pas répondre à tout. Néanmoins, j'ai demandé à ma collègue, la Directrice de la santé et des affaires sociales, de me donner des éléments de réponse. Le Conseil d'Etat se soucie de cette problématique et je vous apporte les éléments suivants:

Le budget 2013 a été construit sur la base du montant payé en 2012 de 10 667 529 francs pour les séjours de janvier à avril. Or, il s'avère que ces montants ne correspondaient pas du tout à la réalité puisque, finalement, le montant payé pour les séjours de janvier à avril s'élève à 18 911 000 francs. En 2012, d'autre part, il a été constaté une augmentation des hospitalisations hors canton. Le nombre total des hospitalisations hors canton a augmenté de 7,58% alors que la population a seulement augmenté de 2,36% sur la même période. Une légère baisse des hospitalisations dans le canton a été enregistrée pour 0,89% sur la même période.

Cependant il est prématuré d'imputer cette augmentation uniquement à l'ouverture des frontières introduite par le nouveau financement hospitalier, même si cela peut être une des raisons puisqu'effectivement en 2012, il y a eu 309 cas d'hospitalisations de plus dans le canton de Berne et 225 cas de plus dans le canton de Vaud. Je donne la réponse à M^{me} la députée Christa Mutter, une série de données sur plusieurs années est nécessaire pour confirmer cette évolution.

Il y a lieu également de relever que le nombre d'hospitalisations dans les hôpitaux fribourgeois de patients domiciliés hors du canton de Fribourg est passé de 1284 en 2011 à 1517 en 2012, soit une hausse de 18,14%. Pour l'HFR, cela correspond à une recette supplémentaire de 4,1 millions pour l'année 2012. Peut-être qu'il y a quelque chose à creuser là.

Avec l'introduction du nouveau financement hospitalier, le canton de domicile du patient est contraint de payer non seulement les hospitalisations hors canton nécessitées par des raisons médicales comme cela a été le cas en 2011, mais également les hospitalisations hors canton pour convenance personnelle. Et là je réponds à la deuxième question de M^{me} la députée Christa Mutter concernant les montants pour 2012: total hors canton 56 478 934 francs, dont 26 965 000 francs pour convenance personnelle et 26 513 000 francs pour nécessités médicales. Donc les convenances personnelles représentent plus de 50%.

Je dois citer les perspectives pour les années 2015 à 2017: les dépenses globales pour les hospitalisations hors canton vont augmenter en raison de la hausse de la part cantonale qui va passer de 51% en 2015 (on est à 49% maintenant) à 53% en 2016 et 55% en 2017. Ce qui nous coûte 24 millions supplémentaires indépendamment des choses que je viens de citer. M^{me} la députée Christa Mutter a aussi demandé si le Conseil d'Etat se souciait de cette situation. Bien sûr que le Conseil d'Etat s'en soucie. Entre en ligne de compte notamment l'at-

tractivité de l'hôpital et je crois que le Conseil d'Etat a adopté la stratégie dont vous avez connaissance. Nous n'avons pas d'influence directe, mais évidemment il y a des questions à se poser, peut-être des réflexions à faire pour éviter que nos concitoyennes et concitoyens partent ailleurs par convenance personnelle. Il en va de l'attractivité de nos établissements hospitaliers.

- > L'entrée en matière n'est pas contestée. Il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix sans opposition. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 82.

Se sont abstenus:

Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 4.*

Motion populaire 2013-GC-22 Julien Rey/Béat Betschart/Bertrand Vienne (pour la reconnaissance du travail des sapeurs-pompiers de milice)¹

Prise en considération

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: je suis directeur du feu d'Estavayer-le-Lac.

J'aurais espéré que le chef suprême des pompiers soit également là mais je vois qu'il n'est pas présent pour nous soutenir. Enfin, on va essayer sans lui!

Le 8 novembre 2012, nous avons adopté la disposition légale pour l'exonération fiscale jusqu'à 5000 francs des indemnités des sapeurs-pompiers, ceci en symétrie avec la législation fédérale. Cette décision a provoqué un raz-de-marée et une levée de boucliers de nos pompiers fribourgeois. Entretemps, trois cantons romands – Valais, Vaud et Genève – ont déjà corrigé le tir. A Genève, le seuil cantonal a été monté à 9000 francs, dans le canton de Vaud à 9000 francs et dans le canton du Valais à 8000 francs.

Certains d'entre vous ont été pompiers au siècle dernier. Mais au XXI^e siècle, on assiste à un désintéressement progressif de notre jeunesse pour les corps de sapeurs-pompiers et le service à la collectivité. Finie donc l'ère du pompier de village qui s'engage sans compter! Ceux qui s'engagent – et il y en a – sont des mordus et on les retrouve souvent dans les centres de renfort de nos chefs-lieux. En tant que miliciens volontaires, ils sont particulièrement performants et presque pratiquement aussi efficaces que les sapeurs-pompiers professionnels. La technologie de la lutte incendie et des dégâts naturels, également ceux qui sont causés par l'homme, a connu un bond remarquable ces dernières décennies. La maîtrise du matériel de lutte demande à nos sapeurs un investissement de travail et d'exercice important. Fini le temps de l'engagement du pompier avec uniquement un chariot de tuyaux tiré par un tracteur agricole! La mécanisation, la protection vestimentaire et pulmonaire de nos miliciens a fait exploser les budgets communaux. Certes, nous avons gagné en efficacité et sécurité. La population en est très reconnaissante mais également l'ECAB.

D'après les statistiques internes, 137 pompiers du canton sont touchés par une augmentation de leur imposition fiscale cantonale due au seuil d'exemption à hauteur de 5000 francs. Ce sont principalement les mordus volontaires des centres de renfort. Au centre de renfort d'Estavayer-le-Lac, ce sont huit officiers, dévoués corps et âme, qui sont ainsi pénalisés par des

indemnités dépassant largement les 10 000 francs. Ces mêmes officiers, outre leur service de piquet jour et nuit, d'environ quinze semaines par année pour chaque officier, s'occupent de former des sapeurs et soigner le matériel sophistiqué et ceci en plus des heures de travail dans le civil.

D'aucuns prétendent que si le pompier n'est intéressé que par l'argent et vouloir arrondir ses fins de mois, il n'est pas à sa place et il faut qu'il s'engage ailleurs. Cette réflexion est outragante et démoralisante pour des hommes et des femmes qui ont encore le sens du dévouement et du service rendu à la population. M. le Commissaire, vous dites dans la réponse que si les pompiers sont mal rétribués, ce n'est pas au droit fiscal de combler cette lacune. Je le veux bien mais alors c'est de nouveau aux communes de jouer aux banquiers. J'espère que l'ECAB, suite à l'expertise fiduciaire des centres de renfort, va aider les communes sièges à financer un service de feu et corriger ainsi les indemnités de nos soldats du feu.

Chers collègues, je vous demande de voter l'augmentation à 9000 francs de l'exonération fiscale de nos sapeurs et de témoigner ainsi votre gratitude envers ces hommes et femmes qui vous secourent lors d'incendies, d'inondations, de catastrophes chimiques et pollutions en tous genres. On est bien content d'avoir un système de milice basé sur le volontariat des sapeurs, qui mettent souvent en jeu leur intégrité physique pour vous aider et vous secourir. Pensez aussi au fait que le spectre de la professionnalisation des corps nous guette. Là, je vous assure que la facture sera encore plus salée pour nous tous!

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). Tout d'abord mes liens d'intérêts. Durant dix ans, j'ai été commandant du feu de ma commune et durant douze ans membre du comité de la fédération des sapeurs-pompiers de mon district, actuellement syndic de Vaulruz et fier de l'excellent travail du corps de sapeurs-pompiers intercommunal de Sâles-Vaulruz.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a examiné avec l'attention qui se doit la motion populaire concernant la reconnaissance du travail des sapeurs-pompiers de milice. Sur le plan purement formel, je suis conscient que M. le Commissaire du gouvernement aura les arguments pour combattre cette motion populaire. En aparté, M. le Conseiller d'Etat m'a avoué avoir atteint la fonction de remplaçant du commandant dans sa commune. Je pense qu'il s'est vite rendu compte que d'autres fonctions seraient plus lucratives! (*rires!*) Le travail effectué par nos sapeurs-pompiers n'est pas une activité accessoire ni une activité lucrative comme les autres, mais bien une passion. Contrairement à nos forces aériennes, nos sapeurs-pompiers sont atteignables 24h sur 24 (*rires!*) et sont astreints à un service de piquet non soldé. Il n'est pas exagéré de dire que ce sont nos anges gardiens. A l'heure actuelle, les interventions sont de plus en plus complexes et demandent une formation de plus en plus poussée ainsi qu'un nombre conséquent d'exercices. Ce qui se fait souvent sur les temps de vacances, de loisirs et aussi au détriment de la famille.

Avec toutes ces exigences, il n'y a plus de place pour les personnes qui se faisaient incorporer juste pour échapper à la

¹ Déposée et développée le 11 juin 2013, BGC septembre 2013, pp. 1364 ss; réponse du Conseil d'Etat le 3 décembre 2013, BGC février 2014, pp. 353ss.

taxe. Nous avons encore la chance d'avoir à disposition des personnes compétentes et disponibles. Sachons avoir de la reconnaissance et reconnaître leur travail avant qu'elles ne se découragent. Dans certaines régions, le recrutement devient déjà un souci. Je rappelle aussi que, contrairement aux membres de la protection civile, les pompiers n'ont pas d'assurance perte de gain.

Parler de la Confédération pour faire capoter ce projet n'est pas un argument puisque les cantons de Genève et Vaud ont déjà fixé cette limite à 9000 francs et 10 000 francs pour Soleure. Mesdames et Messieurs les Député-e-s, montrons un signe de reconnaissance fort aux personnes qui veillent en permanence sur notre sécurité.

Comme le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique qui va le faire à une large majorité, apportons notre soutien à cette motion populaire!

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). En préambule, permettez-moi de déclarer mes intérêts: ancien commandant d'un corps de sapeurs-pompiers local et ancien capitaine au sein du corps des instructeurs sapeurs-pompiers du canton de Fribourg ... mais pas seulement au siècle dernier, cher collègue Zadory!

Je ne m'attarderai pas sur l'argumentation du Conseil d'Etat dans sa réponse à la motion. D'ailleurs, chacune des motivations développées trouve une réponse judicieuse les contredisant. Là, je fais référence au courriel que chaque député-e a reçu d'un représentant des sapeurs-pompiers fribourgeois. Certains arguments doivent être dits et répétés dans cet hémicycle en faveur de l'exonération jusqu'à un maximum de 9000 francs en matière d'impôt cantonal direct.

Pour commencer, cette exonération ne concerne que les heures d'intervention, le temps de rétablissement après intervention ainsi que les soldes des exercices des sapeurs-pompiers. Tout le reste, les services rendus à la communauté, comme le service commandé par la commune, sont imposés dès le premier franc. Exemple: parcage lors de manifestations, destruction de nids de guêpes et autres, secours aux animaux de compagnie en difficulté, journées «Sports-vacances», etc. N'oublions pas dans cette énumération, non exhaustive, l'entretien annuel du matériel d'intervention, qui donne de substantielles économies aux finances communales. Eh bien, tous ces engagements sont imposés dès le premier franc!

N'oublions pas les problèmes grandissants dans le cadre du recrutement de nouveaux sapeurs. Chacun sait que la milice dans ce domaine est le système le plus efficient, en particulier, au niveau financier. En effet, en tenant compte de la topographie de notre territoire cantonal et de la répartition sur ce territoire de la population et des biens immobiliers, il est illusoire de croire qu'une professionnalisation des sapeurs-pompiers réglerait ce problème car il serait impayable, beaucoup trop onéreux! Dans certaines discussions, on a entendu différentes argumentations, comme celles de l'entraîneur de foot, celui de lutte, du moniteur de gym, qui font aussi don de leur temps aux sociétés et à la communauté. Je m'élève contre ces comparaisons tout en respectant l'engagement de

ces personnes envers la société. Il faut comparer ce qui est comparable. Pour un sapeur-pompier, l'engagement c'est se réveiller sur alarme, à 2h dimanche matin, pour aller désincarcarer des personnes en danger de mort, c'est sauver du bétail par un temps à ne pas mettre un chien dehors en pleine nuit lors d'un incendie, c'est intervenir pendant des heures, voire des jours, sur des inondations pour sauver les biens et personnes en détresse. Tout ce travail pour 35 francs de l'heure! Quand les interventions se déroulent dans la journée, la perte de salaire est nette à la fin du mois pour l'immense majorité de ces intervenants. Quant aux exercices rétribués à raison de 25 francs l'exercice, ils comprennent au minimum deux heures d'engagement puis le temps nécessaire au rétablissement, ce qui ne représente pas 10 francs de l'heure, ceci quand tout va bien!

Si nous voulons encourager notre système de milice, avantageux, et promouvoir de nouvelles vocations dans ce domaine, il est nécessaire de reconnaître tout ce travail. Accepter cette motion populaire, c'est le juste retour des choses et surtout le retour à la situation antérieure, ceci pour le bien de notre canton ainsi que de ses communes.

La majorité du groupe socialiste soutiendra cette motion populaire et je vous demande d'en faire de même.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis hat sich intensiv mit der Volksmotion «Anerkennung der Arbeit der Milizfeuerwehrleute» auseinandergesetzt.

Unsere Fraktion anerkennt den grossartigen Einsatz, welchen die Milizfeuerwehrleute in unserer Gesellschaft leisten. Der Steuerfreibetrag von 5000 Franken wurde bei den Beratungen im Grossen Rat am 8. November 2012 ohne Einwände diskussionslos gutgeheissen. Dies ist gar nicht so lange her.

Mit einer knappen Mehrheit unterstützt unsere Fraktion den Staatsrat und schliesst sich seinen Schlussfolgerungen an. Es kann nicht sein, dass eine bestimmte Gruppe steuerlich mehr entlastet wird und besser gestellt wird. Denken wir dabei auch an die Diskussionen um die Steuerbefreiung der Pauschalentschädigung für die Hilfe von Pflege zu Hause, der eine diesbezügliche Befreiung versagt blieb.

In unseren Augen würde eine höhere Steuerbefreiung bei einer einzigen Kategorie nach den im letzten Jahr verabschiedeten und nun umgesetzten Struktur- und Sparmassnahmen wie auch nach den gestern kommunizierten Sparmassnahmen im Bildungswesen wohl kaum verstanden. Bloss hat man gespart und in den sauren Apfel gebissen, kann man wieder eine Gruppe von Leuten steuerlich besser stellen. Dies wäre kaum nachvollziehbar.

Ich bitte Sie in diesem Sinne, die Motion abzulehnen.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). Voilà le type d'instruments parlementaires auxquels il est difficile de s'opposer si j'en juge par les interventions précédentes. Ceci étant et malgré l'ambiance générale, la majorité du groupe libéral-radical refusera cette motion. Que l'on se comprenne bien, il n'est pas question de remettre en cause le bien-fondé, le mérite et les mérites répétés de toutes les personnes qui dans ce canton, hommes

ou femmes, décident de s'engager dans un corps de sapeurs-pompiers avec l'ensemble des inconvénients, désagréments que nous venons d'entendre. Mais, malgré les arguments présentés, notamment ce matin dans le *flyer* qui nous a été distribué, je crois que prendre en considération cette motion ne ferait que creuser ou créer une inégalité de plus par rapport aux autres personnes qui, dans de nombreux et de multiples domaines d'activités de la vie publique de ce canton, décident aussi de consacrer leur temps. Il y a 110 personnes en principe dans cette salle qui en font partie. Vous avez des multitudes de conseillères et conseillers communaux qui, comparativement à leur revenu annuel en termes de jetons et de la déduction fiscale qui est autorisée, sont encore moins bien lotis que d'autres catégories, par exemple les pompiers ou d'autres. Il y a d'autres personnes qui sont actives dans le domaine social et associatif malgré cela. C'est une question, je crois aussi, de savoir ce que l'on est prêt à faire dans le cadre d'un engagement pour la collectivité. Et, encore une fois, il n'est pas question de dire que telle catégorie s'engage plus ou moins pour la collectivité ou pas. Le travail qui est fait par les corps de pompiers sur l'ensemble du territoire cantonal est à ce point remarquable.

Enfin, nous suivons l'argument concret du Conseil d'Etat qui dit que ce n'est pas au droit fiscal de corriger une situation mise en évidence par le corps des sapeurs-pompiers et sur laquelle on peut débattre très longtemps.

Au surplus, pour terminer, je constate que cette modification, si elle devait être acceptée, ne concernerait qu'un nombre relativement restreint de bénéficiaires, ce qui pousse, encore une fois, la majorité du groupe libéral-radical à ne pas entrer en matière sur cette motion et je vous invite à en faire de même.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis ancien instructeur fédéral de la même volée que mon collègue Corminbœuf, ancien commandant d'un corps local et officier au centre de renfort de Châtel-Saint-Denis.

Notre groupe a évoqué cette motion avec attention. De quoi parle-t-on? On parle d'augmenter la déduction fiscale pour les soldes de sapeurs-pompiers. On parle d'augmenter cette déduction de 5000 à 9000 francs sur l'impôt cantonal. Il faut bien se rendre compte que ce montant de 5000 francs, qui concerne 116 pompiers, est vite atteint. S'il n'y a que 116 personnes concernées et que cela ne paraît pas important, je peux vous dire que sur ces 116, si quelques-uns partent, cela fera mal. En effet, ces 116 sont certainement ceux qui ont le plus de pourcentage d'interventions. Ce sont des passionnés et ils participent beaucoup. Il faut savoir que lorsqu'on est incorporé dans un corps de sapeurs-pompiers – et là, je parle bien des miliciens et non des professionnels instructeurs – il y a des contraintes. Ils participent à des exercices, ils participent à des cours de cadres pour préparer ces exercices; cela prend du temps. S'ajoutent à ceci les engagements et les exercices de spécialistes: protection respiratoire, chauffeur machiniste avec des cours cadres, formations spécifiques liées au matériel. A présent, on parle d'une densification du territoire. Il y a quelques années, il n'y avait que Fribourg qui avait un camion nacelle. Depuis, beaucoup de corps ont acquis des camions nacelles. Un camion nacelle, cela représente une ins-

truction énorme, quasiment sur six à huit mois très intenses. Cela fait du temps. Les piquets de week-end, du vendredi à 19 h au lundi à 6 h, pour une solde – le commandant de Châtel me l'a confirmé il y a quelques jours – de 90 francs pour le week-end. Lors de ces piquets, il y a encore les exercices et les «roulages» qui s'ajoutent. Cela représente un total d'heures qui fait qu'on arrive rapidement aux 5000 francs pour ceux qui sont très engagés. Quelles en sont les conséquences aussi? Que vivent ces sapeurs-pompiers? Il y a les conséquences que lors d'un week-end de piquet, on ne bouge pas de la maison, on est prêt à partir. On ne va pas manger chez maman qui est à 10 kilomètres ou on ne va pas faire une activité ailleurs. Les jours fériés en semaine – Noël, Nouvel-An – sont des jours où ces personnes-là sont astreintes à rester dans leur commune. Cela a un impact sur la vie sociale. Des pères de famille aussi sont concernés. Il y a les risques professionnels. Il y a les gens qui partent en journée pour les alarmes de jour. Alarme de jour, qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que ceux qui sont sur leur commune quittent leur employeur, sautent dans le camion et partent. Le jour où cela va mal se passer, pensez-vous qu'un patron va accepter de laisser partir un employé? Pire, lorsqu'il devra faire des choix dans son personnel, lequel va être licencié? Celui qui reste toute la journée à l'atelier ou celui qui part pour les pompiers? La fatigue en est aussi un aspect. Ces gens-là travaillent et peuvent avoir des interventions le soir. Je l'ai vécu à l'échelle 1 un soir de grosse pluie où nous étions intervenus toute la nuit pour des inondations sur la région des Paccots et le lendemain, à 8 h, les gens étaient au boulot. Pourtant, ils avaient bossé jusqu'à 7 h. Ces gens-là sont des engagés et nous devons reconnaître leur travail!

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, argumente le refus de la motion par le respect de l'égalité de traitement des contribuables qui ont un revenu accessoire. Pour que cet argument soit percutant, montrez-moi une activité accessoire, si on la compare à une intervention, une activité accessoire non planifiée dont on ne sait pas quand elle commence et quand elle finit, dont on ne sait pas quel sera le travail à effectuer! Les gens de piquet ne savent pas s'ils vont partir pour un feu de cheminée, pour une personne décédée à désincarcérer dans une voiture ou pour une pollution chimique dans une entreprise.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, l'engagement des sapeurs-pompiers ne peut pas être comparé aux autres activités générant un revenu. Il faut rappeler aussi le rôle des corps de sapeurs-pompiers dans la chaîne des organisations de secours. Il y a un événement, une catastrophe qui se produit, ces gens-là partent, interviennent et, ensuite, des mesures d'engagement supplémentaires sont faites mais ce sont vraiment nos premiers intervenants.

Voilà, chers collègues, votre vote est important. Vous devez reconnaître ce travail. J'avoue que mon groupe politique est partagé. J'espère avoir convaincu les indécis et je vous demande d'accepter cette motion populaire.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est à titre personnel que je m'exprime. Cette motion populaire menée à bien par les cadres de nos centres de renfort et cosignée par plus de 932 de nos citoyens montre bien que problème il y a.

Les pompiers ne demandent pas l'aumône. Mais bien d'améliorer les conditions cadres en fixant l'exonération jusqu'à hauteur de 9000 francs contre 5000 francs aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers de milice devient de plus en plus difficile. Offrir l'exonération jusqu'à 9000 francs peut donner un signe fort et motivant. Car aujourd'hui, si un sapeur engagé dans une entreprise doit partir en intervention une fois par semaine, son patron va lui déduire ses heures soit sur son salaire, soit sur ses congés. La seule solde ne va pas couvrir son manque à gagner.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat estime qu'il ne faut pas toucher au droit fiscal mais plutôt augmenter leur rémunération. Ce n'est pas ce que demandent ces lutteurs du feu mais bien une reconnaissance à la juste valeur de leur travail, sans pour autant la soumettre à l'impôt.

Beaucoup de cantons suisses ont déjà fait ce pas sans que le citoyen non pompier s'insurge ou crie à l'injustice. Les pompiers, moins on les voit, mieux on se porte. Mais donnons-leur un moyen de motiver leurs troupes. Le recrutement pose problème, ne mettons pas encore un grain de sable dans le rouage et acceptons cette motion soutenue par plus de 932 de nos citoyens.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Etre sapeur-pompier aujourd'hui, ça n'est pas simplement tenir une lance et tenter d'éteindre un feu de jardin. Etre sapeur-pompier, c'est avant tout faire sacrifice de sa personne en s'engageant pour la collectivité dans des missions parfois périlleuses pour sauver des vies et même parfois au risque de perdre la sienne lorsque le danger est présent et imminent. Sapeur-pompier, c'est intervenir pour un incendie d'un champ, d'une forêt, d'une ferme, d'un immeuble à plusieurs étages ou de grands bâtiments industriels. C'est intervenir pour une fuite de gaz, une fuite d'un liquide ou d'un produit inflammable, un écoulement d'un liquide polluant ou contaminé. C'est intervenir pour une inondation, un éboulement, un effondrement, des chutes de pierres. C'est intervenir pour un accident dans des dégâts corporels. C'est intervenir pour un véhicule en feu qui transporte des matières dangereuses avec les risques de dommages corporels. C'est sauver des vies, des animaux. C'est intervenir pour détruire un nid de guêpes ou autres. C'est intervenir encore pour un accident d'avion, etc.

Pour affronter toutes ces missions à risques, le sapeur-pompier, qui a en plus une vie privée et professionnelle, doit avoir un savoir-faire à toute épreuve, avoir de l'expérience, être en très bonne condition physique et être apte à affronter les dangers qui se présentent subitement.

Pour assumer sa mission, le sapeur-pompier doit suivre des cours de formation continue, s'instruire et s'entraîner durant de nombreuses heures soit sur le terrain ou à domicile. Lorsqu'il assume le service de piquet durant les week-ends et les soirs de semaine, le sapeur-pompier doit être disponible rapidement. Lorsqu'il est appelé la nuit ou le jour, c'est un dérangement pour toute la famille et les voisins. C'est quitter un repas, un film, un match ou une émission intéressante à la

télévision. Donc, c'est perturber son horloge biologique! Pour assumer ces différentes missions, le sapeur-pompier doit rester motivé et être toujours prêt à affronter n'importe quelle situation. Autrement dit, il doit avoir le feu sacré et du courage pour de longues années.

Vu ce qui précède et à titre personnel, je vais soutenir cette motion car les sapeurs-pompiers, par leur précieux travail et leur dévouement pour la collectivité, méritent bien une petite reconnaissance de la part des instances cantonales.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). L'Etat de Fribourg reconnaît le travail de milice des sapeurs-pompiers de manière économique par une exonération de 5000 francs au plus. Lors d'interventions à risques, aussi très pénibles psychologiquement que des désincarcérations, des accidents d'avion, ils sont là les pompiers! En plus, il faut reconnaître tous les services de piquet qui ne sont pas assez considérés. L'Etat doit faire un pas de plus en faveur de la reconnaissance des sapeurs-pompiers en montant cette exonération à 9000 francs, comme demandé par cette motion populaire. Merci de l'accepter.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je rappellerai que cette motion populaire a été déposée suite à la modification de la loi sur les impôts cantonaux. Si quelqu'un devait douter de l'habileté politique de M. le Commissaire, je l'encouragerais vivement à lire le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2012. Quel art! M. le Commissaire, vous nous avez tout d'abord déclaré que cette modification de loi sur les impôts cantonaux n'allait avoir aucune influence sur la solde des pompiers car l'exonération était déjà en vigueur grâce à un arrêt du Tribunal fédéral administratif. Ensuite, vous avez dit qu'une exonération à 8000 francs aurait été compliquée pour le contribuable puisque pour l'impôt fédéral direct il aurait dû déduire 5000 francs et 8000 francs pour l'impôt cantonal. Et le tout, vous l'avez ponctué de: «Cela me paraît clair, je le dis clairement». Or ce n'était pas clair du tout parce qu'il n'a jamais été dit que l'entier de la solde des pompiers fribourgeois pouvait, avant cette modification légale, être entièrement exonérée et que, par conséquent, la situation des pompiers se trouverait péjorée par cette modification légale! Vous n'avez pas dit non plus que d'autres cantons, comme Genève, Schaffhouse, Soleure, Vaud et Valais, avaient opté pour un seuil d'exonération bien plus élevé. Il n'a pas été relevé non plus que des taux différenciés existent dans d'autres domaines, comme pour les contributions aux partis, et que cela ne pose aucun problème au contribuable. Voilà pour la forme.

Quant au fond, je ne reviendrai pas sur tous les arguments. Je dirai simplement pourquoi les pompiers devraient voir leur solde exonérée plus généreusement que d'autres personnes exerçant d'autres activités accessoires. Eh bien, il me semble que c'est évident parce que de moins en moins de personnes sont prêtes à s'engager dans cette activité!

Enfin, comment pourrions-nous soutenir un système qui pénalise ceux qui sont le plus prêts à s'engager pour une activité dangereuse et très astreignante? Je rappellerai que les pompiers doivent être atteignables jour et nuit, que les cadres consacrent pas moins de quinze week-ends par an pour les

piquets, pour leur formation et celle des membres. Veut-on un sous-système qui soutient ceux qui s'engagent ou un système qui pousse à faire le minimum? Pour ma part, je choisirai et je voterai donc pour cette motion populaire.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je m'exprime à titre personnel et je n'ai pas de lien avec le sujet traité. Je ne veux pas répéter tous les arguments déjà présentés mais revenons au problème principal qui résulte de la situation actuelle.

Nous avons toujours plus de difficulté à recruter des jeunes gens motivés, prêts à consacrer du temps et à risquer leur vie pour leurs concitoyens en dehors de leur profession, en dehors de leur temps de travail et souvent aux dépens de la vie familiale. Donner un signe d'encouragement à ces gens, c'est aussi donner un signe de reconnaissance pour leur travail indispensable en augmentant le montant exonéré de 5000 à 9000 francs.

Avec ces considérations, je vous invite à soutenir cette motion.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Plusieurs d'entre vous l'ont déjà dit, je le répète, les sapeurs-pompiers accomplissent un travail admirable, indispensable à la société et ont droit à la reconnaissance de nous toutes et tous. En plus de sauver des vies et des habitations, parfois au détriment de leur propre vie, leur travail fait économiser bien des deniers à l'Etat.

Toutefois, ce ne sont pas les seuls! De nombreuses personnes accomplissent également des tâches indispensables au bien de la société et permettent ainsi à l'Etat des économies significatives. Je pense ici tout particulièrement aux personnes, en général des femmes, qui s'occupent de leurs proches âgés ou en situation de handicap qu'elles permettent, par leur travail, de continuer à vivre à la maison. C'est une abnégation de tous les jours car ces personnes s'occupent de leur proches 7 jours sur 7, parfois 24 h sur 24. Si les personnes dont elles s'occupent devaient être placées en institution, le budget de l'Etat augmenterait sensiblement. Nous avons d'ailleurs discuté de ces deux situations, sapeurs-pompiers et proches aidants lors de la même journée de session, rappelez-vous, c'était le 8 novembre 2012. A l'unanimité, nous avons alors accepté que les sapeurs-pompiers puissent obtenir une exonération fiscale de 5000 francs et avons suivi l'avis de la commission et du commissaire du gouvernement. Personne n'a proposé alors d'augmenter ce montant. Ce même 8 novembre 2012, nous avons longuement discuté de l'exonération d'impôt pour les personnes qui s'occupent de leurs proches et qui reçoivent un défraiement de 25 francs par jour. Nous avons accepté qu'elles puissent déduire 3600 francs de leur défraiement. Pourquoi cette différence de traitement? Et pourquoi, nous députés, avons droit à une déduction de 70% jusqu'à un plafond de 8000 ou 9000 francs en fonction des totaux des indemnités annuelles, tout comme les conseillères et conseillers communaux d'ailleurs? Il me semble que nous agissons au coup par coup et sans cohérence. Ces inégalités de traitement m'interrogent et j'invite vraiment le Conseil d'Etat à harmoniser les déductions de personnes qui s'engagent pour la société. Toutes devraient avoir les mêmes droits.

En voyant, en outre, les mesures d'économies prises hier dans l'enseignement, qui vont péjorer la formation des enfants du canton, il est malvenu d'offrir des cadeaux fiscaux à une partie de la population alors que nous pourrions harmoniser la pratique pour toutes et tous. Il ne faut pas créer des lois spéciales lorsque cela ne concerne que 100 à 200 personnes. C'est, à mon sens, le rôle du Conseil d'Etat de corriger ces inégalités.

Pour cette raison, une partie du groupe socialiste s'abstiendra ou s'opposera à cette motion populaire.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: je suis aussi ancien officier pompier, j'ai aussi commandé le corps des sapeurs-pompiers de mon village.

Je me rends compte d'une chose: au sein de ce Parlement, il y a encore plus de responsables de pompiers, d'anciens pompiers et de pompiers que d'enseignants. Je me rends aussi compte qu'il est beaucoup plus facile quand on fait de la politique de dire non que de dire oui.

Tout ce qui a été dit sur le travail des pompiers est vrai. Les sacrifices, la dangerosité, tout est vrai. Mais la reconnaissance du travail des sapeurs-pompiers ne se fait pas par une indemnisation fiscale. Pour moi, il s'agit d'une chose incompréhensible. Cela se fait par le salaire qu'on leur donne, par le soutien qu'on leur donne mais pas par une reconnaissance fiscale qu'elle soit de 5000 ou de 9000 francs. Il y a sûrement une toute petite partie de ces pompiers qui est touchée. La reconnaissance se fait par la solde.

M. le Syndic de la commune de Vaulruz s'il vous plaît vous avez une commune qui est en bonne santé, apportez un soutien à vos sapeurs-pompiers et augmentez la solde de vos pompiers.

Je reconnais tout ce qui est fait par les pompiers, mais ce n'est pas par l'exonération fiscale que l'on doit témoigner de cette reconnaissance.

Comme l'a dit notre président, notre groupe de l'Union démocratique du centre était très partagé, il y avait même égalité, et personnellement je vous recommande de refuser cette motion par équité et par logique. Apportons notre soutien au Directeur des finances.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je serai très bref parce que M^{me} la Députée Garghentini a dit absolument ce que je souhaitais présenter comme argumentation.

Je dirais juste une chose: je crois que nous arrivons vraiment à la limite de ce que nous pouvons faire avec des exonérations fiscales. On le remarque à chaque fois, le montant de 3500 francs pour les proches aidants, de 5000 francs pour les pompiers, de 7000 francs pour les députés ne va bientôt plus dépendre que du pathos mis dans les plaidoyers prononcés dans cette salle. Et ce matin nous en avons eu de magnifiques! Je félicite tous mes collègues.

Au risque d'avoir aussi une prise de position qui n'est pas populaire, je crois que nous devons avoir une fois une logique

dans ces exonérations et savoir si nous procédons avec un tel moyen, l'exonération, ou non et essayer d'arrêter de jouer une catégorie de la population contre l'autre. Nous aurions des arguments puisque nous parlons de 35 francs de l'heure pour les pompiers et de 25 francs d'indemnité forfaitaire par jour pour une personne s'occupant d'un proche 24 heures sur 24. Donc il n'y a pas de comparaison.

Je crois que nous devons avoir une proposition maintenant au niveau de la fiscalité, de la reconnaissance d'un certain nombre d'engagements, qui soit cohérente avec un principe applicable à tout le monde.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). L'intérêt personnel qui me lie à la reconnaissance du travail des sapeurs-pompiers se résume en un quart de siècle. D'une part au service du feu en tant que commandant de ma commune, d'autre part, en tant qu'instructeur sous la houlette de la Fédération cantonale qui est subventionnée par l'ECAB.

Je vous livre donc mon humble avis personnel sur ce sujet. La motion populaire signée par 940 citoyennes et citoyens m'a sensibilisé. Ceci même si je suis un adepte des mesures d'économies acceptées récemment. Pour la reconnaissance du travail des sapeurs-pompiers, je suis prêt à me rallier aux motionnaires et les soutiendrai. Les arguments en leur faveur ont déjà largement été mentionnés ce matin, je n'y reviendrai donc pas.

Suite à l'évolution des moyens techniques liés à l'extinction et des matériaux toujours plus diversifiés réagissant de manière impromptue, les soldats du feu et les cadres doivent s'investir à fond dans la formation et la préparation au terrain. De plus, si les heures sont effectivement payées raisonnablement aujourd'hui, chaque pompier doit être prêt, frais et dispos pour quitter son lit, enfiler sa tenue et sortir d'un confort douillet, ceci pour se trouver devant une situation de catastrophe pouvant entraîner des dommages conséquents, voire humains.

C'est pour les soutenir dans ces phases de préparation et d'absence du domicile et les féliciter pour leur sens aigu du devoir que je vous invite aussi à porter l'exonération à 9000 francs, comme le demandent les motionnaires.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Mes liens d'intérêts: on est tous dans cette salle des anciens combattants du feu gradés parce que pour certains il était très facile de grader. Il suffisait de payer un verre de plus au commandant du feu de l'époque. Mais je suis resté piou-piou parce que je n'ai jamais tant aimé cela.

Je pense aussi que ce débat aujourd'hui est quelque chose d'important, M. Godel.

Je ferais une petite remarque à M. Mesot: il y a dans ce canton combien d'associations de personnes qui sont dépendantes, dont on doit s'occuper des journées entières. Ces gens-là, M. Godel, M^{me} Garnier, on est intervenu plusieurs fois, tâchez une fois de remettre les pendules à l'heure.

Pour en revenir au sujet, j'ai personnellement ma chambre à coucher qui donne à vingt mètres du local des pompiers. Je vous dirais que je suis un bonhomme qui va très vite au lit. Une ou deux fois par mois la moto-pompe ronfle, moi je ronfle aussi, mais elle arrive à me réveiller. Cela change avec le courrier du cœur!

Malgré ces petits dysfonctionnements, je vais voter la motion populaire.

Godel Georges, Directeur des finances. Mardi après-midi, notre collègue du gouvernement, le Directeur de la sécurité de la justice, respectivement président de l'ECAB m'a dit textuellement: «Tu sais cela concerne peu de monde, mais c'est tellement émotionnel que l'on va perdre.» Et en vous entendant, je me demande si je dois argumenter mais je vais quand même essayer.

Tout d'abord, j'aimerais remercier les pompiers pour l'accueil de ce matin avec le thé et les croissants, c'était merveilleux. Mais en voyant tous ces pompiers ce matin pour discuter de fiscalité je me suis dit que lorsque l'on parlera de la réforme de la fiscalité des entreprises 3 avec l'Union européenne, si mes 26 collègues Directeurs des finances seront présents ainsi que la Commission européenne, il risque d'y avoir beaucoup de monde pour parler.

Tout d'abord, j'aimerais dire à M. le Député Jordan qu'il a dit que les pompiers doivent travailler au détriment de la famille. Ce qui est vrai, mais il ne s'est pas rappelé qu'il m'avait une fois invité pour visiter son corps de sapeurs-pompiers à Vaulruz. Nous l'avons visité en long et en large et je pense que ce jour-là beaucoup de familles ont souffert parce que M. le Député Jordan, syndic de sa commune, nous a entretenus très très longtemps. Toute proportion gardée, M. le Député, faisons attention.

J'ai écouté, M^{me} la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, l'argumentation en faveur de cette motion populaire avec beaucoup d'attention. Lorsque vous parlez de l'excellence du travail réalisé, de la bonne volonté, de l'estime et de l'amélioration des conditions cadres, je partage à 100% votre point de vue. Et je sais de quoi je parle – je ne parlerai pas de mon grade, M. le Député Jordan en a parlé –, j'ai aussi eu malheureusement besoin des pompiers pour ma ferme il y a très très longtemps. Par conséquent, s'il y a quelqu'un qui pense et qui sait qu'il faut améliorer les conditions cadres, comme vous, j'en fais partie.

La divergence que nous avons c'est sur les moyens d'arriver à compenser cette problématique ou les moyens pour réaliser les objectifs.

Je rappelle les décisions que nous avons prises dans cette enceinte le 8 novembre 2012, je ne vais pas contredire M^{me} la Députée de Weck parce que ce qu'elle a dit est vrai. Mais je le rappelle, ces 5000 francs sont en regard du débat sur les indemnités forfaitaires que nous avons eu dans cette enceinte, le même jour. Le Conseil d'Etat a trouvé, je crois, en vertu du droit fédéral une solution acceptable et d'ailleurs acceptée par le Grand Conseil, c'est-à-dire une déduction de 3600 francs pour des frais d'acquisition. Est-ce que les personnes

qui s'occupent de nos aînés ne sont pas aussi méritants que nos pompiers?

D'ailleurs, lors des débats, nous avons parlé de la motion déposée à Berne par Jean-François Steiert, notre conseiller national. Et j'avais affirmé, au nom du Conseil d'Etat, que si la motion Jean-François Steiert était acceptée à Berne, le Conseil d'Etat s'engagerait pour une modification légale. Dernièrement, et La Liberté du 15 février le dit, à la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats, la proposition du conseiller national Steiert a été sèchement refusée. Le conseiller national dit dans cet article qu'il pense encore avoir une chance puisque ça retourne à la commission du National et au National c'était la voix prépondérante du Président Christophe Darbellay qui avait donné raison à Jean-François Steiert.

Donc, il y a lieu également de rappeler ici que les revenus générés par une activité accessoire sont soumis à l'impôt dès le premier franc et après viennent les déductions légales.

Mardi un député m'a dit: «Mon épouse fait le catéchisme et reçoit 2000 francs par année. Elle a droit à sa déduction, le minimum 800 francs, il lui reste 1200 francs. Fiscalement, cela nous fait du 20%, il me reste 960 francs.» Est-ce que cette dame ne méritait pas plus de déduction?

Par conséquent, est-ce logique de régler ce problème par la fiscalité? Je rappelle encore le bien-fondé de la demande, mais est-ce logique de le régler par la fiscalité?

Hier, une délégation du Conseil d'Etat a rencontré diverses instances, à savoir la Commission des finances et de gestion, l'Association des communes et la Fédé, organe suprême du personnel de l'Etat. Nous leur avons présenté les mesures structurelles dans le domaine de l'enseignement. Et au menu du jour avec la Fédé, nous avions la question des piquets. La Fédé nous demande de revoir les indemnités de piquets. Il y a des indemnités de piquets pour différentes catégories de personnel, par exemple le service de l'environnement; lorsqu'il arrive un pépin et bien là aussi il y a un piquet. Si je suis le raisonnement, on devrait aussi les exonérer. Je crois que l'on doit plutôt revoir les conditions cadres en améliorant les indemnités plutôt que de faire ces déductions.

Je pense et je suis d'accord avec vous qu'il faut améliorer ces conditions cadres nécessaires et indispensables en regard du travail fourni, en regard du risque qui est pris, en regard de tout le service qu'ils rendent à la communauté, à nos concitoyennes et concitoyens. Nous devons améliorer cette situation et nous devons le faire par les salaires.

Je rapporte encore deux choses avant de conclure. Mardi, plusieurs députés de plusieurs partis m'ont dit que j'avais 100% raison, mais qu'ils ne pouvaient pas faire autrement parce qu'il y avait du lobbying qui était très bien fait et qu'ils allaient voter contre la proposition du Conseil d'Etat.

Je vais conclure en disant: qu'est-ce que c'est la politique? La politique c'est écouter la base, vous le savez. Mais c'est aussi expliquer à la base le pourquoi et le comment des choses. Et à cet effet, permettez-moi de citer John Kennedy: «Le courage

et l'occasion tôt ou tard s'offrent à chacun de nous et cette occasion se présente quand un homme ou une femme fait ce qu'il/elle doit, malgré toutes les conséquences que cela peut avoir pour lui/elle.»

Permettez-moi encore de rappeler les décisions prises pour la contribution de solidarité pour le personnel en automne dernier. Vous avez décidé de diminuer, de mettre une contribution de solidarité pour le personnel de 1,3% et de 1% pour 2015 et 2016. Vous pourrez me dire que cela n'est pas une bonne comparaison. Néanmoins, proposer ou accepter une diminution de la fiscalité pour une catégorie lorsqu'on touche le personnel, honnêtement, avec tout le respect que j'ai pour les pompiers, cela ne me paraît pas cohérent.

Par contre, il y a peut-être quelque chose à voir. Une égalité de traitement pour tous ceux qui s'adonnent au bien de la communauté. Comme l'a cité M^{me} la Députée tout à l'heure, ce n'est pas une promesse, mais je pense qu'il y a certainement quelque chose à creuser dans ce domaine-là. Il y a le droit cantonal, il y a le droit fédéral.

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs vous pouvez voter en connaissance de cause, mais bien sûr je vous incite à suivre les propositions du Gouvernement.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est acceptée par 53 voix contre 33. Il y a 9 abstentions.
- > Cet objet est transmis au Conseil d'Etat afin qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuway (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 53.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/

FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 33.*

Se sont abstenus:

Badoud (GR, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 9.*

Projet de décret 2014-DIAF-6 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. En préambule, la Commission tient à informer le Grand Conseil de son intense activité. A la demande du Service des naturalisations et de l'augmentation impressionnante des demandes de naturalisations, la Commission a déjà fixé 22 séances à partir du 10 avril pour étudier les dossiers de décrets qui vous seront présentés à la session de septembre. C'est presque chaque semaine deux séances de quatre heures.

Actuellement la Commission étudie le décret qui vous sera présenté en mai. Huit séances sont nécessaires pour étudier les 83 dossiers qui nous sont présentés par le Service. La Commission des naturalisations, soucieuse du bon fonctionnement de nos institutions et de l'administration, tient à relever le travail important du personnel du Service de l'état civil et des naturalisations.

La Commission des naturalisations demande expressément à M^{me} la Directrice des institutions de prendre les mesures nécessaires pour que le Service puisse absorber correctement l'augmentation de la charge de travail pour les employés.

De mon avis, si dans certains services on travaille en chaussures, au Service des naturalisations les employés travaillent avec des bottes de sept lieues.

Actuellement au Service, il y a près de 200 dossiers qui ont reçu l'autorisation fédérale et qui sont en préparation pour être présentés à la Commission.

En ce qui ce concerne le décret qui nous occupe aujourd'hui, la Commission des naturalisations s'est réunie à sept reprises. Après examen de 79 dossiers et audition des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 65 dossiers. 14 dossiers ont été recalés pour diverses raisons.

Si, comme je l'espère, vous acceptez ce projet de décret, c'est 65 requérants, 19 conjoints et 27 enfants qui obtiendront le droit de cité fribourgeois, donc 111 personnes qui deviendront suisses.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter tel qu'il est présenté.

La Commissaire. Pas de remarque particulière, je prends note de la remarque de M. le Rapporteur concernant la dotation personnelle du SECiN.

Je crois qu'il y aura prochainement une restructuration du Service de l'état civil et des naturalisations par rapport aux états civils des différents districts. Et dans ce cadre-là, il sera possible de réallouer du personnel à l'intérieur du Service. J'espère que nous pourrons le faire prochainement.

Pour le reste, nous vous recommandons d'entrer en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales.

- > Adopté.

ART. 2 ET 3 TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 71 voix sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/

¹ Message pp. 117ss.

FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 71.*

—

Motion 2013-GC-24 Jean Bertschi/Louis Duc (prise en charge par Sanima des pertes financières liées aux épizooties)¹

Retrait

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis agriculteur, producteur de viande bovine à Orsonnens.

En mars 2013, un cas de tuberculose bovine a été détecté sur une vache provenant de la région du Gibloux. Cette exploitation a été confirmée comme foyer, mise sous séquestre et une interdiction de livrer le lait de toutes les vaches de cette exploitation a été ordonnée par le vétérinaire cantonal. Ensuite, à l'aide de la banque des données sur le trafic des animaux, toutes les exploitations de contact ont été déterminées. La décision a été prise de tester quelques 6800 bovins en Suisse. Un séquestre simple a été prononcé sur ces exploitations. En revanche, contrairement à la première exploitation et suite à la décision de l'Office vétérinaire fédéral, seul le lait des animaux positifs ou douteux a été bloqué et détruit, ceci le temps que l'animal soit pris en charge par Sanima, maximum 10 jours. Les cheptels bovins de 72 exploitations fribourgeoises ont été testés par tuberculisation. Jusqu'à ce jour, 30 exploitations ont été touchées par les mesures de l'ordonnance fédérale sur les épizooties et ont dû éliminer un ou plusieurs animaux. 1800 bovins fribourgeois ont ainsi été éliminés et indemnisés par Sanima.

La situation difficile de ces exploitations fribourgeoises a provoqué des pertes financières et engendré beaucoup de travail pour les agriculteurs touchés, de l'intervention pour tester les animaux par les vétérinaires à la désinfection des locaux. Si l'assurance de bétail indemnise les animaux malades, les pertes de revenu et le travail supplémentaire ne sont pas pris en charge par Sanima. Conscients de cette situation, mon collègue Louis Duc et moi-même avons déposé la motion «Prise en charge par Sanima des pertes financières liées aux épizooties».

Dans la réponse du Conseil d'Etat du 3 décembre 2013, il est expliqué la complexité de Sanima qui couvre aussi les risques chevalins, porcins, ovins, caprins, les abeilles, la volaille et les poissons. La création et la gestion d'un fonds «perte économique pour espèces bovines» ou plusieurs fonds similaires pour différentes espèces mettraient en péril le principe de mutualité du système d'assurance actuel de Sanima. Néanmoins, vu l'intérêt des journaux régionaux et nationaux, je constate que cette motion traite un sujet réel et d'actualité qui préoccupe l'agriculture fribourgeoise. Seules les organisations de défenses professionnelles cantonales et suisses traitent et étudient les possibilités d'assurance pour ce genre de risque.

Vu l'absence de base légale en ce moment et la complexité du problème, les deux motionnaires sont d'accord de retirer cette motion. J'invite le Conseil d'Etat à être attentif à ce problème et à réévaluer sa position en cas de besoin. Il en va de la sécurité alimentaire de nos produits fribourgeois. Donnons des perspectives d'avenir à nos paysans éleveurs fribourgeois. Merci pour votre attention.

> Cette motion étant retirée, cet objet est liquidé.

—

Postulat 2013-GC-69 André Schneuwly/ Markus Bapst (point de la situation sur l'agglomération – avantages et coûts)²

Prise en considération

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Mes liens d'intérêts: je suis citoyen de Guin et toujours encore dans l'agglomération.

Meine Interessensbindung: Ich bin Bürger von Düdingen und damit noch in der Agglomeration Fribourg/Freiburg.

Ich war bis Ende Juli im Gemeinderat von Düdingen und in dieser Zeit als Delegierter in den Jahren 2008 bis 2011 beim Aufbau der Agglomeration im Agglomerationsvorstand. Ich kann Ihnen versichern, dass in dieser Agglomeration viel gearbeitet wird und das Agglomerationsprogramm zweiter Generation hatte damit in Bundesbern Erfolg. Diese Investitionen für den Grossraum Freiburg müssen wir nun sinnig für die Weiterentwicklung des Verkehrs überregional einsetzen. Das sind doch immerhin 26 Millionen Franken mit vielseitigen Projekten.

Eine Antwort auf das Postulat wurde bereits gegeben. Die Düdinger Bevölkerung hat am letzten Abstimmungssonntag der Agglomeration und dem Kanton zwei Signale geschickt. Einerseits fordert eine Mehrheit der Stimmenden von zirka 56 Prozent – vor allem aus finanziellen Gründen – einen Austritt aus der Agglomeration, andererseits haben wir im Vergleich zur Erstabstimmung 6 Prozent mehr, die der Agglo-

¹ Déposée et développée le 20 juin 2013; BGC juin 2013 p. 966; réponse du Conseil d'Etat le 3 décembre 2013; BGC février 2014 pp. 355ss.

² Déposé et développé le 18 septembre 2013, BGC octobre 2013, p. 2060; réponse du Conseil d'Etat le 21 janvier 2014, BGC février 2014 pp. 365ss

meration zustimmen. Dies spricht einerseits weiterhin für die Skepsis gegenüber der Agglomeration, andererseits hat das überregionale Denken weitere Befürworter gefunden. Der Kanton und die Agglomeration sind nun gefordert, eine Analyse der Situation vorzunehmen.

Das Austrittsgesuch von Düdingen und die Fusionsverhandlungen im französischen Teil sind ernst zu nehmen. Offene Frage: Fallen bei einem Austritt von Düdingen alle Bundesbeiträge weg oder nur der Beitrag von Düdingen? Es wäre historisch gesehen unglaublich, wenn es uns nicht gelingen würde, über den Röstigraben hinweg bei Raumplanungs-, Mobilitäts- und Kulturprojekten intensiv und visionär zusammenzuarbeiten. Wir brauchen ein starkes zweisprachiges Kantonszentrum und müssen noch weitere Partnergemeinden für dieses Denken gewinnen. Der Staatsrat hat ein Zeichen gesetzt, indem er dieses Postulat unterstützt und in der Stellungnahme bereits einige Wegweiser aufgezeigt hat. Dafür möchte ich herzlich danken.

Wir müssen das komplexe Gebilde der Agglomeration überprüfen und nach Möglichkeiten suchen, die Struktur zu vereinfachen. Wir müssen gut unterscheiden zwischen Aufgabenbereichen, die in den Bereich der Fusionen gehören und Aufgabenbereichen, bei denen die Zusammenarbeit und das Zusammenspiel der Gemeinden um Freiburg sinnvoll sind. Wir müssen Gemeinden im Sense-, Saane- und Seebezirk für die überregionale Raumplanung gewinnen und den Perimeter vergrössern, so dass wir die Bedingungen für das Agglomerationsprogramm 3 erfüllen können und so Bundesgeld erhalten. Wir müssen wie geplant untersuchen, wie andere Agglomerationen funktionieren und Finanzierungsvergleiche anstellen.

Ich bitte den Grossen Rat, das Postulat in diesem Sinne zu unterstützen. Auch bitte ich die Agglomeration, mit dem Vorstand und den Agglomerationsräten die Struktur, den Nutzen und die Kosten selbstkritisch zu analysieren, so dass sich die Agglomeration weiterentwickeln und vergrössern kann.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre vous demande à l'unanimité de refuser le postulat de nos collègues Bapst et Schneuwly. Comme l'a déjà dit le motionnaire, le vote populaire à titre consultatif des citoyens de la commune de Guin, qui ont voulu sortir de l'Agglo à 54,6%, fait que ce postulat perd selon nous toute sa raison d'être. En effet, le temps qu'un rapport soit établi, la commune de Guin pourrait déjà ne plus être membre de cette Agglo. Les questions 1 et 5 du postulat, qui sont donc plus générales, ne méritent pas que l'on fasse un rapport. Enfin, et même si ce postulat est accepté, le rapport ne fera certainement que d'enfoncer des portes ouvertes, de nous apprendre des choses déjà connues, sans se préoccuper des réels problèmes de fonctionnement, de gestion et de la pertinence de cette Agglo.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis citoyen de la future commune d'Englisbourg, jour J-38, qui restera membre de l'agglomération de Fribourg. Je suis également membre du conseil de cette agglomération

comme représentant de la commune de Givisiez. Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour son intéressant pré-rapport et le préavis positif qu'il accorde à ce postulat, que notre groupe soutiendra à l'unanimité.

L'agglomération de Fribourg a le mérite d'exister. Elle dispose d'un projet, d'un grand projet pour son développement. Elle a besoin d'un soutien politique fort du Conseil d'Etat, afin qu'elle puisse le réaliser. Une agglomération de Fribourg forte, c'est aussi une pierre de plus pour un canton fort. Les postulants soulèvent la lourdeur administrative de cette entité. Ils n'ont pas tout à fait tort. Peut-être que la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat donnera des pistes pour que l'agglomération puisse devenir, dans un avenir proche, encore plus efficiente. Il faut tout de même relever l'immense travail réalisé par cette agglomération depuis sa création. Les propos qui suivent sortent de mon analyse personnelle et non de la discussion préparatoire au sein de notre groupe parlementaire. Les problèmes actuels de cette agglomération de Fribourg sont à mon avis les suivants. Mes propos sont polémiques et pointus. Pour les personnes qui se sentiraient vexées, je m'en excuse par avance.

Les communes qui la composent n'ont pas encore toutes saisi l'importance du projet et leur égoïsme fait qu'elles défendent uniquement leur pré carré, sans percevoir l'intérêt du plus grand nombre. Les trop nombreux postulats déposés par des conseillers d'agglomération motivés, reprenant les fausses bonnes idées balayées au conseil général de la ville de Fribourg, comme d'ailleurs au Grand Conseil, paralysent l'administration de l'agglomération et bloque le développement du projet.

Il faut ajouter à cela tous ceux qui veulent fossoyer l'agglomération parce qu'elle est, selon certains, une entité de mille feuilles inutiles, parce qu'ils estiment que seule une fusion réglerait l'ensemble des problèmes. On approche de l'asphyxie.

Le bilinguisme, une force de notre canton, n'est visiblement pas perçu comme telle au sein de l'agglomération, pour preuve, la volonté des citoyens de la seule commune alémanique de quitter le bateau. Ceci devient totalement incohérent.

Finalement, le problème principal de cette agglomération peut être résumé ainsi. C'est un problème financier où tout le monde veut gagner, mais personne ne veut payer la note.

Chers collègues, je suis natif de Marly. Mon premier fils est né à Fribourg, mon deuxième à Givisiez. Cela fait 55 ans que je vis dans cette agglomération. Pour être plus fort, il faut être plus grand. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai été un des initiateurs et un fervent défenseur de la fusion de quatre communes au nord de l'agglomération, car malheureusement, la fusion du centre cantonal est reportée aux calendes grecques en raison d'autorités communales vieillissantes – je ne pense pas à toi Antoinette – qui ressassent les problèmes du passé plutôt que de régler ceux du présent. Je crois en une agglomération soutenue par le canton qui, après avoir réalisé une partie de son projet, verra que la fusion de ses communes partenaires est une évidence. Chers collègues, je vous remercie de

votre attention et je conclus en vous rappelant que le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité ce postulat, tout en vous demandant d'en faire de même.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le poids des ans commencent à me peser, puisque je vais vous annoncer mes liens d'intérêts qui sont tous des anciens liens. En effet, j'ai été co-auteur des statuts de l'agglomération, donc ancienne co-auteur, ancienne membre de l'assemblée constitutive et ancienne membre de l'assemblée de l'agglomération. Ce n'est pas parce que l'on a un certain âge que cela nous empêche d'être intelligent, n'est-ce pas?

M^{me} la Commissaire, j'ai été très contente de lire que le Conseil d'Etat reconnaissait l'importance de l'agglomération. En effet, comment un plan directeur régional aurait-il pu être réalisé au centre de notre canton si l'agglomération n'avait pas existé? Grâce au plan d'agglomération deuxième génération, la Confédération a promis des subventions de 22 millions. Sans l'agglomération, c'eût été impossible.

Par contre, c'est avec beaucoup d'inquiétude que j'ai appris que votre Direction avait chargé un groupe de travail d'examiner un mode d'agglomération à deux cercles. Il s'agirait d'un cercle où les communes en périphérie paieraient des contributions bien moins élevées que celles du centre. Ce modèle à deux cercles est une très mauvaise idée. En effet, il ne ferait qu'apporter des dissensions au sein de l'agglomération. Il y aurait deux sortes de communes, celles qui feront avancer l'agglomération et celles qui se contenteront de rester en arrière. Cette différenciation pourrait remettre en cause et causerait des discussions sur l'égalité pour le droit de vote, pour la répartition des subventions, pour le statut des organes et pour la répartition des coûts. M^{me} la Commissaire, vous avez mis en place un groupe de travail que vous avez chargé d'examiner cette question. Or, ce groupe de travail a rendu un rapport daté du 26 janvier, soit juste 5 jours après cette réponse. Il est bien dommage que vous n'avez pas attendu les conclusions de ce premier groupe technique, car vous auriez pu lire que ce groupe technique remet en cause et demande l'abandon de ce modèle à deux cercles. La question que nous nous posons: pourquoi voulez-vous absolument favoriser la fusion de communes externes à l'agglomération avec celles qui sont dans l'agglomération, quitte à mettre en péril l'agglomération?

Dans votre réponse, vous avancez que l'extension du périmètre de l'agglomération, pour s'approcher du périmètre de l'agglomération défini par l'Office fédéral de la statistique, sera déterminante lors de l'examen du futur projet d'agglomération de troisième génération. M^{me} la Commissaire, pourriez-vous me dire d'où vous tirez cette affirmation? Il faut savoir que sur les 40 agglomérations que connaît la Suisse, aucune n'a un périmètre qui correspond à celui de l'Office fédéral des statistiques. Depuis 2004, ces périmètres n'ont pas été revus et on attend toujours la définition de l'agglomération par cet Office des statistiques.

Enfin, les directives du projet d'agglomération de troisième génération n'existent pas encore. Comment pouvez-vous donc, M^{me} la Commissaire, affirmer que l'extension du périmètre sera déterminante lors de l'examen du futur projet

d'agglomération de troisième génération? Je me réjouis d'entendre votre réponse.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis syndic de la commune d'Avry, commune de l'agglomération fribourgeoise, et membre du comité exécutif de cette agglomération.

Le groupe socialiste a examiné avec attention la réponse du Conseil d'Etat au postulat Schneuwly/Bapst et soutiendra à l'unanimité la demande des députés. Permettez-moi de parler de l'agglomération de Fribourg, que l'on désigne familièrement sous le petit nom d'agglomération.

L'agglomération ne doit pas être réduite à des chiffres, mais être considérée comme une structure politique qui dote une région d'une vision et d'un destin commun. Par ailleurs, l'agglomération de Fribourg est la seule de Suisse à être structurée politiquement. Elle dispose de tous les instruments nécessaires à disposition des parlements (motions, postulats, questions). Elle dispose d'un conseil et d'un comité exécutif, ce que n'a pas une association de communes, qui souffre à l'évidence de lacunes démocratiques.

Lorsque, dans sa réponse, le Conseil d'Etat parle de lourdeurs, j'aimerais répondre en disant que l'assemblée constitutive, que M^{me} de Weck a mentionnée avant, n'a fait qu'appliquer la loi que les députés ont voté ici en 1995. Les postulants évoquent des possibles doublons. Il convient de relever que les communes ont transféré certaines tâches à l'agglomération, donc elles ne les exercent plus elles-mêmes.

Nous allons laisser le Conseil d'Etat répondre de façon exhaustive et complète à ces interrogations dans le rapport. On peut d'ores et déjà se réjouir du rapport qui devrait montrer que l'agglomération n'est pas une structure lourde et compliquée, comme semblent aussi penser certaines communes qui hésitent à y entrer par fusion. Le rapport montrera, comme l'a déjà fait partiellement la réponse du Conseil d'Etat, tous les acquis de l'agglomération, que ce soit en aménagement, en transports ou en culture.

Je vais brièvement reprendre ces trois points en vous rappelant qu'en aménagement, la vision concertée et coordonnée du Grand Fribourg profite à tout le canton, de même que les 26 millions (22 millions indexés pour M^{me} de Weck) promis par la Confédération pour la réalisation des structures qui serviront à concrétiser cette vision. Ces investissements serviront à tout le canton.

En matière de transport, j'aimerais dire que la décision que les parlementaires ont prise de réduire les subventions du trafic d'agglomération impose une augmentation des coûts pour l'agglomération. Malgré ceci, l'agglomération continue de développer son réseau, dont vous tous, Mesdames et Messieurs les Députés, profitez pour venir ici siéger.

En matière de culture et dans la conjoncture actuelle, bien que le Conseil d'Etat n'arrête pas de publier des mesures structurelles et d'économies, l'agglomération augmente chaque année son budget de soutien à la culture, afin qu'il reste en adéquation avec l'augmentation de la population. Je pense que le

Conseil d'Etat pourrait s'inspirer dans d'autres domaines de ces méthodes.

Avec ces considérations, le groupe socialiste soutient le postulat.

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE). Die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat mit Interesse die Antwort des Staatsrates auf das Postulat Schneuwly/Bapst studiert und zur Kenntnis genommen. Die Fraktion unterstützt das Postulat einstimmig.

Meine Interessenbindung: Ich bin Einwohner von Tafers und Vizepräsident der Finanzkommission der Gemeinde Tafers. Ich wage hier eine persönliche, pointierte Aussage zum Thema Agglomeration.

Tafers ist eine Agglomerationsgemeinde, aber ein Beitritt zu aggro Freiburg in der heutigen Ausstattung wäre in der Bevölkerung nicht sinnvoll anzunehmen. Die Gemeinde Tafers war Teil des provisorischen Perimeters und nach intensiver Arbeit mit den Vertretern aller jetzigen Gemeinden und auch von Tafers hat man bis ins Jahr 2007 gearbeitet. Wir haben aber festgestellt, dass die entstehende Freiburger Agglomeration ein schwerfälliges Gebilde werden wird und nicht effizient und zielgerichtet arbeiten kann. Die Taferser Bevölkerung hat sich damals klar gegen die Agglomeration ausgesprochen. Aber es steht für mich ausser Frage, dass es wichtige Aufgaben gibt, die nur in einer Agglomeration gemeinsam gelöst werden können.

Im Hinblick auf das dritte Agglomerationsprojekt des Bundes, das wurde schon vielfach gesagt, müssen wir im Kanton Freiburg dafür sorgen, dass wir die Fördergelder für unsere Agglomeration von Bundesbern abholen können. Aber die heutigen Agglostrukturen müssen stark überarbeitet werden und der Perimeter muss neu strukturiert und eventuell vergrössert werden. Auf grosses Unverständnis sowohl bei der Bevölkerung in Düringen als auch in Tafers stossen Aussagen von Agglovertretern, dass der Düringer Gemeinderat trotz klarem Volkswillen davon absehen soll, ein Austrittsgesuch zu stellen. Die aggro muss bürgernäher werden und darf nicht als vierte Verwaltungsebene auf einer volksfremden Wolke schweben.

Auch ich bin der Meinung, dass ein starkes Kantonszentrum und eine gut funktionierende zweisprachige Agglomeration nur funktionieren können, wenn die Gemeinden von Grand-Fribourg endlich auch die lang überfällige Fusion umsetzen. Ja zu einer zweisprachigen Agglomeration, aber das heutige Format kann und wird nicht funktionieren. Es braucht daher dringend eine Neuausrichtung der aggro.

Im Namen der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei aber auch in meinem persönlichen Namen unterstütze ich das Postulat und erwarte vom Staatsrat zukunftsweisende und mutige Vorschläge.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je pense qu'une agglomération à deux cercles peut répondre à la problématique de

la commune de Guin, qui se plaint aujourd'hui des coûts qui sont importants. Les coûts doivent être en adéquation avec les retombées positives pour les communes membres. On remarque aujourd'hui que la problématique n'est pas seulement pour la commune de Guin. La commune de Belfaux, qui participe fortement à l'agglomération, a très peu de retombées positives. L'agglomération doit exister. Elle doit servir à unifier les gens autour de différents projets importants pour notre centre cantonal. De ce fait-là, nous ne pouvons pas nier son importance.

Les préfets ont fait un plan de fusions. Le Conseil d'Etat a approuvé ce plan de fusions. Si on veut appliquer ce plan de fusions, on doit mettre à disposition les moyens légaux permettant de les mettre en place. On ne va pas pouvoir fusionner des communes hors de l'agglomération avec des communes membres de l'agglomération si on ne modifie pas le principe de financement de l'agglomération. On ne peut pas imaginer, avec les moyens financiers qu'ont les communes périphériques, avec les retombées qui seront très peu positives, participer à l'agglomération et financer de la même manière qu'une commune qui est déjà dans l'agglomération actuelle et proche de la ville de Fribourg, où les retombées seront nettement plus importantes. On peut remarquer que l'agglomération, avec la loi actuelle, avec un système de financement comme il est prévu, empêche purement et simplement une fusion entre communes membres et non membres de l'agglomération. De ce fait, nous devons absolument faire un financement à deux cercles pour l'agglomération, sans quoi le Conseil d'Etat doit dire aujourd'hui que le plan de fusions tel qu'il a été prévu n'est pas applicable et à ce moment-là le revoir et prévoir d'autres systèmes de fusions. Nous devons être cohérents avec ce qui avait été décidé. Soit nous faisons un plan de fusions et on donne les moyens, soit on le modifie.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'aimerais discuter d'un point qui n'a pas été mentionné jusqu'à maintenant et qui m'incite à soutenir ce postulat. J'ai été particulièrement surpris, lorsque j'ai pris connaissance des conditions de l'approbation fédérale du nouveau projet d'agglomération, d'apprendre que les 48 projets d'un coût de 65 millions allaient correspondre à un engagement de la part du canton de 2,8 millions, même pas 4% du total. Je crois qu'il est absolument indispensable de faire le bilan de la participation financière aux projets de l'agglomération, projets au pluriel, soit la réalisation des projets concrets. On ne peut pas avoir un centre cantonal fort, une agglomération forte à Fribourg et à Bulle, si le canton ne revoit pas sa politique de cofinancement de ces projets. Il n'est pas étonnant que les communes se chamaillent et se renvoient la balle entre elles, quand elles ont oublié d'inviter le principal intéressé à la table, c'est-à-dire le canton, pour qu'il augmente substantiellement sa part de financement. Nous sommes très fiers du modèle institutionnel que représente l'agglomération de Fribourg et à juste titre. On doit revoir le modèle de cofinancement des investissements publics pour renforcer ces deux centres que sont Fribourg et Bulle. J'espère que ça permettra de faire la lumière sur ce point et d'explorer par exemple aussi d'autres pistes pour voir comment dans les autres cantons et dans les autres agglomérations cette question du cofinancement canton-communes

est résolue. Nous avons un modèle actuellement qui donne un poids trop important aux finances communales.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Inutile de vous rappeler que je représente les intérêts d'une petite commune au centre du canton et dont on ne parle finalement pas très souvent, mais sans laquelle l'agglomération ne pourrait pas exister.

Première remarque à mes collègues qui se sont exprimés au nom de la commune de Tavel, voire de Grolley: j'aimerais dire qu'il est difficile à l'heure actuelle de savoir si une commune va gagner ou perdre. Il est plutôt intéressant de savoir si nous sommes capables les uns et les autres de contribuer à un projet commun, quel que soit notre âge, petite fleur à l'intention de M. Wicht.

Nous avons mis en évidence les lourdeurs de l'agglomération. Cela a été rappelé tout à l'heure par mon collègue M. Piller. Cette loi sur les agglomérations a été votée par cet hémicycle en 1995. Elle a mis 12–13 ans pour être appliquée, parce qu'on était tellement soucieux de l'autonomie des communes qu'il fallait enclencher un processus relativement long. Certains peut-être se rappellent qu'il y a plus de 10 ans, le Conseil d'Etat, fort d'une des dispositions de la loi, a créé un périmètre provisoire. Il a laissé le libre choix aux communes d'en faire partie ou de ne pas en faire partie, ce qui a été manifesté par la commune de Tavel, notamment dans un vote consultatif et même par la commune de Marly, qui n'a pas donné suite. La commune de Grolley a également quitté le bateau à la fin de la course. D'autres communes sont entrées, celles d'Avry ou de Matran par exemple. Si cette loi a été votée en 1995, une lourdeur complémentaire lui a été ajoutée par le même Grand Conseil. On se rend bien compte que les tâches confiées à l'agglomération sont insuffisantes, même si elles sont très importantes. Chaque fois qu'une nouvelle tâche devait être confiée, ce même Grand Conseil a accepté qu'il fallait l'unanimité des communes pour accepter cette nouvelle tâche. A l'heure actuelle, si des problèmes sont posés, il est évident qu'ils ne peuvent pas être résolus seulement par l'agglomération telle qu'elle a été constituée. Je vous demande dès lors d'accepter ce postulat.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Zuerst meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied des Gemeinderates von Düringen und Agglomerationsrat.

Sie haben ja zur Kenntnis genommen, dass etwas mehr als die Hälfte der Düringerinnen und Düringer wünscht, aus der Agglomeration auszutreten. Die Gründe hierfür sind vielschichtig. Erinnern wir uns daran, dass Düringen bei der Abstimmung über die Statuten der Agglomeration diese damals bereits verworfen hat. Die kritische Grundhaltung unserer Bevölkerung ist deshalb sicher keine Überraschung. Ich kann Ihnen auch sagen, dass der Gemeinderat gemäss einem Beschluss vom 11. Februar nun tatsächlich ein Austrittsgesuch stellen wird und die Agglomerationsräte aus Düringen damit beauftragt hat, einen entsprechenden Vorstoss vorzubereiten. Der Gemeinderat macht damit nichts anderes, als das Abstimmungsergebnis ernst zu nehmen.

Auch wenn das Resultat etwas besser ausgefallen ist als dasjenige der Abstimmung bei der Gründung, ist festzustellen, dass sich Ungeduld und Missbehagen breit gemacht haben. Die Leute aus Düringen – und das sind Gefühle in der Bevölkerung – warten auf ein Zeichen aus Freiburg. Leider bisher vergebens. Dies gipfelte unter anderem in der mangelnden Unterstützung für die Anliegen bei unseren Verkehrsproblemen – Unterstützung Umfahrungsstrasse als Stichwort. Dies wurde jedenfalls von breiten Bevölkerungsschichten so wahrgenommen.

Kurz: Wichtige Anliegen blieben seitens der Agglomeration auf der Strecke oder ohne Unterstützung und viele haben das Gefühl, nicht ernst- oder wahrgenommen zu werden. Hierbei spielt sicher auch die Sprache eine Rolle. Leider haben wir es nicht geschafft, dieses Missbehagen seit der Gründung der Agglomeration in unserer Gemeinde auszuräumen.

Falls das Abstimmungsergebnis nun dazu führt, dass die Agglomeration dazu übergeht, die Strukturen selbstkritisch zu analysieren und wo nötig zu vereinfachen, hat die Abstimmung sicher auch einen positiven Effekt ausgelöst. Düringen ist sicher nicht gegen Freiburg und schon gar nicht gegen ein starkes Zentrum. Die kritische Grundhaltung hat aber Gründe, welche ernst genommen werden müssen und welche in der Organisation der Agglomeration und der Funktionsweise ihren Niederschlag finden müssen. Hier müssen wir auch in diesem Parlament – es wurde bereits gesagt – und auf Regierungsebene ansetzen, damit die Weiterentwicklung – und ich sage bewusst Weiterentwicklung – in positive Bahnen gelenkt wird. Dies ist auch Ziel unseres Postulats.

In diesem Zusammenhang danke ich dem Staatsrat übrigens für die interessanten Denkanstösse in der Antwort, insbesondere für seine Absicht, uns einen Vergleich verschiedener Agglomerations-Organisationsformen, welche in der Schweiz existieren, zu präsentieren. Wir können sicher davon lernen. Es hat sich nämlich gezeigt, dass die politische Form der Agglomeration Freiburg in der Schweiz zwar die erste aber bisher auch die einzige geblieben ist. Hier muss angesetzt werden, damit die teilweise sehr schwerfällige und für den Bürger auch unverständliche Organisationsform angepasst wird. Es bleibt für viele Leute auch unverständlich, dass man trotz ursprünglich negativem Volksentscheid der Gemeinde Düringen in ein Gebilde eingebunden bleiben muss, welches viel kostet und zumindest in den Augen der Hälfte der Bevölkerung nicht viel bringt. Wir haben es bis heute nicht geschafft, einen wesentlichen Teil der Düringer Bevölkerung vom Nutzen der Agglomeration für die Zukunft zu überzeugen. Dies bleibt zu tun und ist für die gemeinsame, fruchtbare Entwicklung der Agglomeration – und ich wage zu behaupten, für den Kanton – unerlässlich.

In diesem Sinne bitte ich Sie um Unterstützung für unser Postulat.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme je le constate, ce postulat a le mérite de soulever un point crucial pour l'avenir du canton. L'agglomération est au cœur de l'actualité et les discussions sont très

intéressantes. Je vous remercie pour l'objectivité dont vous faites preuve.

Je constate qu'il y a, à quelques exceptions près, convergence sur les buts à atteindre, mais pas encore nécessairement sur les moyens. L'Office fédéral de la statistique doit publier prochainement une nouvelle définition et un nouveau périmètre statistique pour toutes les agglomérations du pays, dont bien sûr celle de Fribourg. De plus, les réalisations du PA2 vont bientôt être palpables pour les citoyens de l'agglomération.

Au niveau fribourgeois, le récent vote consultatif à Guin, lors duquel 54,6% des citoyens ont souhaité quitter l'agglomération, suscitera d'importants débats internes et une réflexion globale sur le fonctionnement et les équilibres au sein de l'agglomération. Je rappelle que ses statuts ne prévoient pas de possibilités de sortie de ses membres avant une période de 15 ans et même dans ce cas, la loi sur les agglomérations prévoit qu'une commune ne peut sortir de l'agglomération que si sa sortie ne porte pas une atteinte excessive à l'exécution de ses tâches. Ces réflexions s'ajouteront au travail actuel mené par la DIAF, l'agglomération, la préfecture de la Sarine et les communes concernées autour de l'articulation de l'agglomération avec les projets de fusions communales.

M^{me} de Weck a parlé du groupe d'étude dont j'ai pris la direction sur demande de l'agglomération. La première idée était de mandater l'agglomération pour trouver une solution pour intégrer les communes qui, d'après le plan de fusions du préfet, doivent fusionner avec des communes de l'agglomération. Dans ce groupe de travail, il n'y a pas de proposition personnelle. Il y a un certain nombre de propositions, dont celles du syndic de Grolley, M. Ducotterd, d'une agglomération à deux cercles. Il y a d'autres propositions de moratoire de certaines contributions pour la mobilité. Il y a plusieurs propositions, de manière à ne pas pénaliser les communes qui souhaiteraient entrer dans l'agglomération. Je ne crois sincèrement pas que c'est mettre en péril l'agglomération que de l'élargir aux communes qui devraient fusionner avec des communes de l'agglomération.

Le PA2 est un peu articulé, à l'exception du côté alémanique, autour d'un fer à cheval le long des voies ferrées, qui vont d'un côté vers Romont et de l'autre côté vers Payerne. Ce développement de l'aménagement du territoire doit se faire autour des axes de transports publics. Quand on parle de la fusion des communes de Sarine Nord ou de Sarine Ouest, nous sommes exactement dans ce développement du PA2. Il y a lieu de trouver une solution pour que ces communes puissent intégrer l'agglomération. Il y a aussi lieu à mon sens de trouver une solution pour réintégrer des communes qui sont conjointes à l'agglomération, comme Tavel, qui touche complètement notamment la commune de Fribourg.

Le canton de Fribourg est le seul de Suisse à avoir une loi sur les agglomérations. Plus de 15 ans après son entrée en vigueur, après 5 ans d'expérience et au vu des importants défis que l'agglomération aura à relever dans les années à venir, le Conseil d'Etat est d'avis que tirer un premier bilan est possible et opportun. Nous vous appelons donc à soutenir ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 71 voix contre 12. Il y a 3 abstentions.

> Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport dans le délai d'une année.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 71.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 12.*

Se sont abstenus:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Demont (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

—

Rapport 2013-DIAF-44 sur le P2010.12 Ruedi Schläfli/Dominique Butty (lutte anti-varroa pour colonies d'abeilles)¹

Discussion

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis agriculteur et apiculteur.

Je ne vais pas vous faire d'épilogue sur la problématique du varroa, je m'en tiendrai simplement au contenu du rapport. Je tiens à remercier les différents services qui ont œuvré après

¹ Rapport pp. 122ss.

l'acceptation du postulat par le Grand Conseil en septembre 2012 sur la lutte anti-varroa des colonies d'abeilles. La mise sur pied de cours pour mieux apprendre les différentes techniques de lutte anti-varroa a été fortement appréciée et a obtenu un grand succès dans le milieu apicole fribourgeois. Les 20% octroyés par l'Etat sur le prix des médicaments pour le traitement anti-varroa a lui aussi eu un bon écho parmi les apiculteurs. Cependant, le postulat déposé avec mon collègue et apiculteur le docteur Dominique Butty demandait la prise en charge totale des produits de traitement pour la lutte anti-varroa. Les apiculteurs attendent que cet objectif soit atteint et je vous suis reconnaissant d'appliquer ce postulat dans un bref délai.

L'apiculture fribourgeoise n'a pas pour but de dépenser inutilement l'argent du contribuable, mais elle est soucieuse d'un environnement naturel, qui ne pourrait se passer de ce pollinisateur indispensable pour notre nature.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis agriculteur à Châtonnaye et président de l'Union des paysans fribourgeois.

Je tiens à remercier l'administration cantonale pour le rapport. L'abeille est l'insecte le plus important pour la pollinisation des plantes et pour notre agriculture. La santé de nos abeilles revêt une importance primordiale tant biologique qu'économique. Malheureusement, le nombre de colonies atteint aujourd'hui un niveau très bas, quasi minimal. Même s'il tend à se stabiliser actuellement, nous ne pouvons consentir à ce que le nombre de colonies baisse encore à l'avenir. Il est extrêmement important que la population de nos abeilles reste saine et nombreuse. En conséquence, il est nécessaire de soutenir nos apiculteurs dans leurs efforts consentis, afin de conserver une population d'abeilles saines et dynamiques.

Nous devons le faire premièrement en soutenant les apiculteurs par la formation et le conseil. Deuxièmement, nous devons les aider par le soutien de mesures sanitaires, comme les inspections des ruches pour la détection des maladies en général et du varroa en particulier et par l'éradication des ruches malades. Troisièmement, nous devons aider nos apiculteurs dans leurs efforts d'élevage de colonies indigènes, car l'importation n'est souvent pas la solution la plus adéquate. Le varroa n'est pas arrivée à pied dans notre canton. Afin de faciliter la tâche de nos apiculteurs, il est également important de disposer de solutions pragmatiques et simples pour permettre l'installation des ruches en zone agricole pour les apiculteurs n'ayant pas le statut d'agriculteur. Il serait ainsi judicieux de faciliter l'implantation de ruches et de ruchers aux endroits les plus adaptés.

Vous l'aurez compris, les efforts développés pour soutenir l'apiculture dans notre canton doivent être renforcés. L'abeille est bien plus qu'un animal de rente. Elle joue un rôle incontournable et absolument déterminant dans notre nature qui nous est chère.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Le 5 juin 2012, dans sa réponse au postulat Ruedi Schläfli/Dominique Butty, le Conseil d'Etat mentionnait qu'il fallait renforcer les mesures de lutte anti-varroa et qu'il envisageait d'élargir le champ d'application du postulat, afin d'établir un état de la situation dans le canton et d'élaborer, le cas échéant, une véritable stratégie dans le cadre arrêté par la Confédération dans le domaine apicole. A l'époque, j'avais été extrêmement content de cette réponse et me réjouissais déjà du cadeau que l'Etat, par notre réponse positive à ce postulat, allait faire, non seulement aux abeilles et aux apiculteurs, mais aussi aux arboriculteurs, aux agriculteurs, aux vigneron, aux personnes qui aiment le miel, ainsi qu'à la nature et aux fleurs. Les abeilles et leur problématique allaient être étudiées non seulement sous l'angle du varroa, mais aussi avec une véritable stratégie de comprendre les autres problématiques que les députés avaient soulevées durant leurs interventions lors de la session de juin 2012. Bref, que du bonheur en perspective.

Aujourd'hui, je suis comme un enfant à qui le père Noël avait promis un superbe cadeau, mais dont il n'a pas vu la couleur sous un sapin même pas illuminé.

Imaginez un rapport d'à peine plus de trois pages, dont plus de la moitié est consacré au compte rendu précis d'un cours pour apiculteurs en avril 2013. Le reste du rapport mentionne la pratique de la remise des produits anti-varroa aux apiculteurs ainsi que l'attention à apporter à l'importation d'abeilles étrangères. Ces informations sont bien évidemment importantes et intéressantes, d'autant plus que la brochure «le Topo Varroa», qui avait été distribuée lors de ce cours, est très bien faite et très bien documentée pour les apiculteurs. Franchement, j'en attendais beaucoup plus du Conseil d'Etat, surtout après ce qui avait été promis en 2012 et surtout par rapport aux interrogations qu'avaient soulevées les députés. En effet, à part les problématiques du varroa, de la loque européenne et des importations des abeilles, il semblerait, à lire le rapport, qu'il n'y ait pas d'autre cause au déclin alarmant des abeilles dans notre canton ces dernières années.

Pourtant, plusieurs journaux, dont la Liberté, l'Objectif, Terre et Nature ou encore Le Monde, ainsi que plusieurs sites internet spécialisés ont évoqué et évoquent de plus en plus d'autres raisons connues non seulement en Suisse, mais surtout dans nos pays voisins, telle la France. Ainsi, qu'en est-il des problématiques déjà connues liées à l'abeille, tel le virus des ailes déformées, qui provoque une baisse drastique de la fécondité des reines ou de l'infection fongique par le Nosema ceranae, qui est de plus en plus montré du doigt par la communauté scientifique? Ce dernier pourrait même avoir un rôle clé puisque son arrivée en Europe coïncide avec le début de la crise apicole vers 1998. Quelles sont également les problématiques liées directement à l'homme, comme sa façon de diminuer immuablement la biodiversité ainsi que les surfaces florales, ou encore son implication dans le traitement des cultures avec certains produits phytosanitaires comme les Néonicotinoid? Saviez-vous que nos amies les abeilles se portent mieux dans les grandes villes comme Paris ou Zurich que dans nos campagnes? Il est tout de même ahurissant et un brin inquiétant de se rendre compte qu'il pourrait y avoir

plus de biodiversité et moins de pollution à Genève que dans notre soi-disant verte Gruyère. Ce n'est donc certainement pas un hasard si le Conseil fédéral a décidé de s'aligner sur l'Union européenne et d'interdire momentanément trois Néonicotinoid pendant deux ans, ceci dès le 1^{er} décembre 2013. Ces derniers auraient des effets négatifs sur les abeilles, entre autre en ce qui concerne les capacités de résistance et d'orientation. Ainsi, des informations, des propositions de solutions ou des réponses par les milieux scientifiques apicoles, il y en a et c'est cela que j'aurais voulu recevoir. Aussi, je trouve ce rapport incomplet par rapport à l'annonce et la volonté de départ du Conseil d'Etat. J'attends donc encore des réponses documentées du Conseil d'Etat, entre autres sur les sujets précités et j'espère du fond du cœur que le dernier paragraphe de ce rapport qui dit que «le Conseil d'Etat estime qu'après ce cours, le varroa n'aura plus la possibilité de ravager l'apiculture aussi fortement que par le passé» se réalise vraiment!

Les abeilles et les insectes pollinisateurs sont en effet beaucoup trop importants sur la terre pour qu'on les néglige. Sans abeille, pas de poire AOP, ou alors à 20 ou 30 frs le kilo car les fleurs de ces poiriers devraient être pollinisées par les mains humaines. Sans abeilles, pas de vie sur terre ou dans tous les cas pas comme on l'a conçu et vu jusqu'à aujourd'hui.

J'aimerais aussi remercier toutes les personnes qui s'occupent du monde des abeilles et spécialement les apiculteurs, sans qui nous serions certainement dans une situation alimentaire préoccupante. Finalement, ce que j'adore chez les abeilles, c'est qu'elles sont arrivées à nous unir, nous toutes et tous dans cette enceinte, pour que l'on s'occupe d'elles, n'est-ce pas magnifique?

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Les postulants demandent de prendre les mesures nécessaires pour enrayer l'épidémie du varroa. Je suis déçu en lisant le rapport qu'on a sur la table. Si je regarde les mesures, on parlait déjà à l'époque de collaborer avec d'autres cantons et de mettre sur pied des études de manière à examiner plus à fond le problème du varroa. Je ne retrouve pas ceci dans le rapport. Au final, ça se résume à donner des cours, à expliquer comment mieux s'occuper des abeilles, mieux les surveiller par les inspecteurs et les inspectrices, donc principalement des cours et de la surveillance. Je pose la question à M^{me} la Conseillère d'Etat si ceci va suffire à enrayer le varroa dans le canton de Fribourg.

A l'époque, on avait dit qu'il était important de traiter en même temps toutes les ruches du canton. Il s'agissait de donner des dates où l'on faisait des traitements au même moment et également de mettre une base légale qui permettait de le faire. Les ruches font du pillage, vont d'une ruche à l'autre, donc elles importent le varroa dans d'autres ruches qui ne sont pas traitées au même moment. On ne retrouve pas cet élément dans le rapport.

Voici les questions auxquelles je souhaiterais avoir des réponses, je vous remercie.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vu que le postulat concernait essentiellement la lutte anti-varroa, nous n'avons pas traité toutes les maladies des abeilles. Mais nous sommes essentiellement attentifs au varroa et à la loque européenne. Nous considérons tout de même les autres maladies, ce qui fera peut-être l'objet d'un rapport ultérieur.

Concernant la désorientation causée aux abeilles par les pesticides Néonicotinoid, quand la Confédération a décidé d'interdire ces produits suite aux interventions de l'Union européenne, nous avons estimé qu'un grand pas avait été fait et que nous ne devons plus nécessairement faire des recherches pour apporter des preuves de cet effet dans ce domaine. Nous en sommes restés à appliquer la politique fédérale qui, à notre sens, va dans la bonne direction.

Pour le reste, nous allons accueillir prochainement l'Agroscope, qui a un département de recherche consacré aux abeilles – ce soir, nous aurons la communication des résultats du concours pour le nouveau bâtiment d'Agroscope qui inclut les chercheurs sur les abeilles.

Je prends note du souhait d'une base légale pour la coordination du traitement sur les abeilles. Nous avons déjà modifié passablement de bases légales pour offrir des aides aux apiculteurs. Nous avons déjà aussi organisé plusieurs informations pour les agriculteurs, mais je prends note de cette requête, s'il s'avère que les contrôles ne sont pas fait comme il le faut au bon moment. Je vous remercie.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Postulat 2013-GC-8 Didier Castella (prévoir le développement ferroviaire dans le canton de Fribourg)¹

Prise en considération

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le peuple fribourgeois vient d'accepter à une large majorité le financement de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Il a ainsi témoigné son attachement à des infrastructures de transport modernes et performantes qui contribuent positivement à la qualité de vie de nos citoyens et à l'attractivité économique de notre canton et donc au plein emploi. Le maintien d'infrastructures performantes constitue toutefois un défi important, étant donné une croissance des voyageurs comme des frets, estimée à 60% d'ici 2030. Vu sa situation géographique à mi-chemin entre Berne et Lausanne, Zürich et Genève, le canton de Fribourg joue un rôle central du point de vue des infrastructures de transport en Suisse.

Nombre de cantons ont compris depuis longtemps la nécessité d'être proactifs dans le domaine de la politique des trans-

¹ Déposé et développé le 20 août, BGC septembre 2013 pp. 1363ss; réponse du Conseil d'Etat le 9 décembre 2013, BGC février 2014 pp. 351ss.

ports, même si celle-ci est essentiellement de la compétence fédérale. Ainsi, le réseau ferroviaire suisse alémanique est plus performant que le réseau romand. Il est temps de rattraper le retard en mettant à profit les 6,4 milliards que la Confédération va investir dans le réseau suisse d'ici 2025 et de bénéficier d'une manne fédérale justifiée. Vu le contexte actuel favorable, il convient de définir rapidement l'ensemble des projets que nous comptons développer dans notre canton, afin d'optimiser la performance ferroviaire. Nombre de ces projets existent déjà, que ce soit au stade d'idées ou de projets aboutis. Ils sont partiellement cités dans le développement du postulat ainsi que dans la réponse du Conseil d'Etat. Afin de pouvoir réaliser tout ou partie de ceux-ci, il convient d'établir un état de la situation des infrastructures existantes, des projets en cours et des besoins futurs, le but étant de présenter rapidement un rapport complet et un plan de mise en œuvre, dont la Berne fédérale puisse s'inspirer, à l'heure où elle a décidé d'investir massivement. En proposant dans les meilleurs délais les projets stratégiques fribourgeois, nous influencerons favorablement les décisions fédérales et pourrons bénéficier de crédits importants dans le cadre de la politique fédérale des transports.

J'ai pris note avec satisfaction que le Conseil d'Etat y œuvre déjà. Je le remercie de sa prise de position favorable à mon postulat et accepte la volonté de le lier au postulat du député Corminbœuf. Je l'invite par contre à présenter rapidement ses conclusions et ne pas attendre. Le train est en route et nous ne devons pas rater son passage. C'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical vous invite à soutenir ce postulat.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). Dans sa réponse au postulat de Didier Castella, le Conseil d'Etat déclare qu'il mène depuis de nombreuses années une politique visant à moderniser et à renforcer l'attractivité des transports publics dans le canton, qu'il entend poursuivre le développement progressif de l'offre et améliorer l'intégration du canton au réseau national. Pour ce faire et par son arrêté du 21 décembre 2010, il a chargé le Service de la mobilité de planifier et de prendre en compte, avec les entreprises de transports CFF, TPF, BLS, l'Office fédéral des transports et les cantons voisins, tous les facteurs et les objectifs pour aboutir à une planification intégrée et coordonnée selon les principes du FAIF, lequel vient d'être accepté en votation populaire dernièrement. Le Conseil d'Etat, dans sa réponse au postulat Corminbœuf du 26 juin 2012 sur l'évolution des coûts financiers, avait indiqué qu'il élaborerait sa vision du développement à long terme du réseau fribourgeois et qu'il détaillerait dans son rapport les diverses améliorations prévues selon les différents horizons temporels. Il y précisait aussi les coûts des investissements et de fonctionnement. Dès lors, comme le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat et qu'il souhaite répondre aux deux députés dans le même rapport, qui sera disponible au 2^e semestre 2014, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte également sa transmission. Notre groupe propose d'inclure dans ce futur rapport les lieux choisis et destinés aux gares de transbordement dans le canton.

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Je suis syndic d'une commune touristique.

Par son postulat, M. Castella demande au Conseil d'Etat de fixer des objectifs de cadence à l'horizon 2025. Concernant l'ensemble du RER fribourgeois, il souhaite des cadences à 15 min dans l'agglomération fribourgeoise et la réduction des temps de parcours en direction de Lausanne, Bulle, Neuchâtel ou encore Yverdon. Il demande encore d'établir avec les entreprises ferroviaires une planification claire et définie. Une des pertinences de ce postulat est bien de pouvoir stratégiquement valider et inscrire ces objectifs également dans le cadre de la politique fédérale des transports pour bénéficier des subventions. Je pense entre autres qu'avec l'acceptation massive de la population suisse et fribourgeoise du programme FAIF, ce postulat s'inscrit dans une cohérence parfaite avec la volonté populaire.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat énumère une série de démarches déjà engagées ou en cours d'élaboration et des réflexions concernant l'ensemble de la problématique des transports publics. Le Conseil d'Etat, dans sa réponse et ses conclusions, propose d'ailleurs l'acceptation de ce postulat, ce que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique salue. Il promet d'y répondre conjointement au postulat Corminbœuf, qui va dans une même direction, mais traitant plus particulièrement de l'évaluation des coûts des infrastructures ferroviaires.

M. le Commissaire, il y a un élément qu'il ne faut pas négliger dans la planification de l'ensemble de ces nouvelles lignes et cadences souhaitées, qui deviendront certainement très attractives pour l'ensemble de la population et des pendulaires, je l'espère. Il s'agit de la prise en charge des futurs utilisateurs entrant ou sortant des terminaux ou gares, par la mise en place d'infrastructures et de zones d'accueil appropriées, de «Park and Ride» attractifs et adaptés aux divers modes de transport et moyens de mobilité, servant naturellement à l'accès de ou vers ces terminaux ou gares. Cet élément complémentaire et collatéral devra faire partie intégrante, selon nous, du futur rapport. Pour ma part, l'attractivité d'un super réseau dépend en grande partie de l'attractivité de ces zones d'accueil et d'approche. C'est pour ces raisons et avec ces considérations, Mesdames et Messieurs, que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, à l'unanimité et en mon nom personnel, vous invite à accepter ce postulat.

Bischof Simon (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis membre du comité fribourgeois de l'Association Transports et Environnement et membre du comité central de la Communauté d'intérêts pour les transports publics.

C'est avec intérêt que le groupe socialiste a pris connaissance du postulat 2013-GC-8 et de la réponse que le Conseil d'Etat y a apportée. Nous avons voté en automne dernier dans ce Parlement pour des mesures d'économies qui touchent différents domaines de l'Etat. Nous sommes d'avis qu'elles devraient aussi s'appliquer aux instruments parlementaires qui enfoncent fortement des portes ouvertes, comme c'est le cas ici, cher collègue Didier Castella, où vous enfoncez une porte déjà ouverte au point presque de la démonter. Le Conseil d'Etat d'ailleurs reconnaît lui-même que c'est répétitif. Il annonce déjà maintenant, dans le cas où le postulat devrait être accepté, qu'il donnera réponse à celui-ci en même

temps qu'à celui de notre collègue Dominique Corminbœuf, qui a déposé un postulat similaire, bien complet et détaillé et qui a déjà été approuvé ici.

Etant donné le fort engagement du groupe socialiste pour des transports publics de qualité et performants, le groupe va tout de même soutenir ce texte. Le groupe socialiste se réjouit de l'acceptation du nouveau financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire FAIF, tant par le peuple fribourgeois que suisse.

Wir warten gespannt auf den Bericht zur strategischen Leistungsplanung.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis teilt die Anliegen von Herrn Grossrat Castella für einen sehr gut ausgebauten öffentlichen Verkehr. Wir stellen aber wie Kollege Simon Bischof auch fest, dass das Postulat Castella mehr als offene Türen einrennt. Die Arbeiten, die er verlangt, sind zum Teil bereits ausgeführt und jene, die noch nicht ausgeführt sind, wurden schon begonnen, bevor das Postulat eingereicht wurde.

Wir stellen fest, dass die Anliegen, die Herr Castella vertritt, im Postulat Corminbœuf besser und detaillierter abgedeckt sind und möchten deshalb nicht, dass in einem Bericht die zusätzlichen Fragen noch unter einem anderen Gesichtspunkt beleuchtet werden.

Nous pensons que ce n'est pas un rapport plus étoffé ou plus long qui fera l'affaire ici. Des travaux dans le sens demandé par M. Castella ne sont pas nécessaires pour les transports publics, mais ce qui importe sont les crédits nécessaires pour l'encouragement du trafic régional. Là où le bât blesse aujourd'hui c'est dans les travaux fondamentaux du renforcement du plan cantonal des transports, qui vient d'être approuvé par le Conseil d'Etat dans une version relativement faible. Nous déplorons les coupures dans le budget de l'Etat concernant le soutien au trafic d'agglomération. Nous voyons que les travaux que l'on soutient théoriquement sont concrètement repoussés. Des améliorations dans la desserte des transports publics sont repoussées aux calendes grecques, car c'est le canton qui coupe dans les budgets. Parce que le Service de la mobilité a du pain sur la planche et parce que nous n'aimerions pas l'occuper avec des travaux inutiles, notre groupe a décidé de s'abstenir sur ce postulat.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat parle de l'accélération de la liaison Bulle–Romont. Je souhaite qu'il mette dans le rapport le doublement de la ligne Bulle–Romont.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Si j'ai déposé ce postulat, ce n'est pas seulement pour enfoncer des portes ouvertes. Il y a eu des demandes et les entreprises de transport de ce canton m'ont fait comprendre la nécessité d'un tel rapport pour pouvoir bénéficier de cette manne fédérale.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le 9 février dernier, le peuple suisse a accepté à 62% contre 38% le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Les

cantons, dont celui de Fribourg avec plus de 58%, l'ont également approuvé à une majorité de 22 contre 1. Le Conseil d'Etat est très satisfait de ce résultat, en faveur duquel il s'était largement engagé.

Désormais, un fonds de durée illimitée est inscrit dans la Constitution fédérale, le fonds d'infrastructures ferroviaires. La nouvelle réglementation du financement qu'il instaure met à disposition des moyens financiers requis pour l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure ferroviaire et lorsque cela s'avère nécessaire, également pour l'aménagement par étapes du réseau ferré. Avec FAIF, la Confédération assurera désormais le pilotage de la planification des infrastructures ferroviaires sur l'ensemble du territoire.

Afin de poursuivre sa politique du développement de l'offre et améliorer l'intégration du canton dans le réseau national, le Conseil d'Etat a déjà adopté en décembre 2010 un arrêté qui mettait en place une planification stratégique ferroviaire. Cette planification doit aboutir à une planification intégrée, coordonnée, désormais selon les principes du FAIF. L'un des buts de cette planification, dont le rapport final devrait être disponible au 2^e semestre 2014, est d'élaborer les prochaines étapes du développement de l'offre. Les objectifs qui sont fixés correspondent pour l'essentiel à ceux évoqués par le député Castella. Le rapport devra naturellement intégrer les informations qui permettront de répondre aussi aux différentes questions soulevées aujourd'hui par les intervenants. Je souhaite préciser que, selon la planification actuelle de l'Office fédéral des transports, nous devrions annoncer nos souhaits de développement de l'offre avant la fin de l'année. Le développement de l'offre ne signifie pas forcément les projets d'infrastructures qui en découlent. D'ailleurs, nous ne disposons à ce jour pas de toutes les informations nécessaires de la Confédération, en particulier sur le concept «grandes lignes» à l'horizon 2030.

Le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat Didier Castella, mais d'y répondre conjointement au rapport sur le postulat du député Dominique Corminbœuf, concernant l'évaluation du coût financier d'infrastructures ferroviaires permettant un transport public performant. Ce rapport détaillera les améliorations prévues selon les différents horizons temporels. Il précisera aussi les coûts d'investissements et de fonctionnement représentés par ces projets. Ce rapport sera établi naturellement dès que celui sur la planification stratégique ferroviaire sera disponible.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 60 voix sans opposition. Il y a 10 abstentions.
- > Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport dans le délai d'une année.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE,

PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Demont (LA, UDC/SVP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfél-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 60.*

Se sont abstenus:

Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Schaffer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 10.*

—

- La séance est levée à 12 heures.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—